

---

# JOURNAL OFFICIEL



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉBATS PARLEMENTAIRES**  
**ASSEMBLÉE NATIONALE**

---

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**8<sup>e</sup> Législature**

**TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1985-1986**

**(39<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**1<sup>re</sup> séance du lundi 28 juillet 1986**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

#### 1. Discussion d'une motion de censure (p. 3925).

MM. Dominique Strauss-Kahn,  
Pierre Messmer,  
Paul Chomat,  
François d'Aubert,  
François Bachelot,  
Yvon Briant.

M. Jacques Chirac, Premier ministre.

Clôture de la discussion générale.

M. le président.

Renvoi des explications de vote et du vote à la prochaine séance.

#### 2. Ordre des travaux (p. 3943).

# COMPTE RENDU INTEGRAL

## PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à seize heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## DISCUSSION D'UNE MOTION DE CENSURE

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion et le vote sur la motion de censure déposée, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, par M. Joxe et quatre-vingt deux membres de l'Assemblée (1), le Gouvernement ayant engagé sa responsabilité pour l'adoption, en première lecture, du projet de loi relatif aux modalités d'application des privatisations décidées par la loi n° 86-793 du 2 juillet 1986 autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social, dans le texte qui a été inséré en annexe au compte rendu de la première séance du 24 juillet 1986.

Le texte de la motion de censure a été communiqué à l'Assemblée au cours de cette même séance.

Je rappelle aux orateurs qu'ils disposent chacun de trente minutes et je leur demande de bien vouloir prendre cette limite en considération dans l'intérêt de l'Assemblée tout entière. Je les en remercie par avance.

La parole est à M. Dominique Strauss-Kahn.

**M. Dominique Strauss-Kahn.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, le Président de la République l'avait annoncé : une opération de cette importance, une responsabilité historique aussi grande ne peuvent prendre corps que devant l'Assemblée nationale. Vous n'avez pas voulu l'entendre, monsieur le Premier ministre, mais finalement vous avez dû vous y résoudre.

Toutefois, pour échapper à un débat devant la représentation nationale, votre Gouvernement a utilisé, pour la quatrième fois, l'article 49, alinéa 3, de la Constitution.

**M. Jacques Limouzy.** Vous l'avez demandé !

**M. Dominique Strauss-Kahn.** Vous ne pouvez pas vous réfugier derrière le prétexte d'une quelconque obstruction. Vous ne vouliez pas le débat, et cela parce que votre texte annonce une réforme qui, plus que toutes celles que vous nous avez proposées jusqu'à présent, n'a d'autres fondements qu'idéologiques. Nos quatorze amendements méritaient mieux que ce mépris.

Si vous ne vous étiez pas, sous la pression de vos ultras, engagé pendant la campagne électorale à être le père de l'affaiblissement de l'Etat, je ne doute pas qu'aujourd'hui vous renoncerez.

**M. Robert-André Vivian.** N'importe quoi !

**M. Claude Labbé.** Tout de même !

(1) La présente motion de censure est appuyée par les quatre-vingt trois signatures suivantes :

MM. Joxe, Leroux, Lacombe, Beaufrès, Lejeune, Dhaille, Laurain, Douyère, Belorgey, Anciant, Mme Lalumière, MM. Alain Barrau, Chapuis, Durupt, Jospin, Portheault, Ciert, Mme Roudy, MM. Laurissergues, Oehler, Mme Frachon, MM. Colonna, André Ledran, Mme Stievenard, MM. Auroux, Pezet, Labarrère, Dumas, Mmes Cresson, Neiertz, Trautmann, MM. Sueur, Bourguignon, Chupin, Schreiner, Emmanuelli, Queyranne, Bonnemaison, Lang, Stim, Franceschi, Chauveau, Billardon, Michel Berson, Chanfrault, Worms, Mahéas, Mmes Osselin, Lecuir, MM. Bassinet, Jean-Michel Boucheron (Ile-et-Vilaine), Carraz, Derosier, Mexandeau, Alain Richard, Proveux, Béche, Lalgnel, Mme Sicard, MM. Malandain, Alain Vivien, Bartolone, Sapin, Schwartzberg, Calmat, Wacheux, Adevah-Peuf, Strauss-Kahn, Le Garrec, Giovannelli, Guyard, Fiszbín, Michel Hervé, Prat, Le Baill, André Borel, Puaud, Nallet, Bonrepaux, Fourré, Desein, Grifmont, Fabius.

**M. Dominique Strauss-Kahn.** Les socialistes sont opposés à vos dénationalisations. Ils affirment par ailleurs que votre méthode manque de rigueur et de garanties.

**M. Jacques Limouzy.** Vous allez voir !

**M. Dominique Strauss-Kahn.** Pus un gaulliste ne peut penser que la dénationalisation totale et brutale est en soi bonne pour la France.

**M. Robert Wagner.** Quelles sont vos références ?

**M. Dominique Strauss-Kahn.** Pas un barriste ne peut croire à la rigueur prétendue des modalités que vous nous proposez.

**M. Jean-Pierre Saur.** Il n'y a pas un seul barriste présent !

**M. Dominique Strauss-Kahn.** Nous sommes contre vos dénationalisations. Nous savons tous ici que, dans notre pays, il doit y avoir un équilibre entre le secteur privé et le secteur public.

**M. Gilles de Robien.** Très juste !

**M. Dominique Strauss-Kahn.** Sinon, d'ailleurs, pourquoi n'auriez-vous pas dénationalisé avant 1981 ? C'est que vous voulez aujourd'hui en finir avec un certain équilibre de notre société. M. Chirac a même déclaré il y a quelques jours que « d'ici à la fin de l'année la France aurait un nouveau système de valeurs ».

**M. Robert-André Vivian.** Heureusement ! Bravo !

**M. Claude Labbé.** M. Strauss-Kahn a tout compris !

**M. Dominique Strauss-Kahn.** Et il a dit cela benoîtement, comme il annoncerait un changement de tarif des P.T.T.

**M. Yvon Briant.** Vous êtes fort là-dessus !

**M. Dominique Strauss-Kahn.** M. Chirac a sans doute le pouvoir de changer les tarifs des P.T.T. Cela m'étonnerait beaucoup qu'il influe sur notre système de valeurs.

**M. Gilles de Robien.** Et le 16 mars alors !

**M. Dominique Strauss-Kahn.** Ces entreprises ont joué depuis la guerre et jouent encore un rôle majeur dans le dynamisme de notre économie et dans l'affirmation de notre indépendance nationale. C'est vrai pour la défense comme pour l'énergie, dans les secteurs de pointe comme dans le domaine financier.

« Au point où nous en sommes, il n'est plus possible d'admettre ces concentrations d'intérêts que l'on appelle les trusts. Il faut que la collectivité, c'est-à-dire l'Etat, prenne la direction des grandes sources de la richesse commune. » (*Rires sur divers bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) Vous riez, messieurs ! Mais pourquoi en était-il déjà ainsi quand le général de Gaulle a prononcé ces paroles en octobre 1944 à Lille ?

**M. Eric Raoult.** C'était différent !

**M. Dominique Strauss-Kahn.** Pourquoi en est-il encore ainsi aujourd'hui ? C'est parce que le capitalisme français, hier comme aujourd'hui, est un capitalisme sans capital...

**M. Jean Le Garrec.** Très juste !

**M. Dominique Strauss-Kahn.** ... qui a montré son incapacité à se développer sans l'aide de l'Etat.

**M. René Lalgnel.** C'est vrai !

**M. Dominique Strauss-Kahn.** Certains ici peuvent le regretter, mais cela ne suffit pas à changer la réalité.

**M. Jean Le Garrec.** Eh oui !

**M. Dominique Strauss-Kahn.** La dénationalisation ne sera à l'origine d'aucune génération spontanée de capital. Nos entreprises resteront sous-capitalisées. Quels actionnaires privés auraient pu mettre 15 milliards de francs par an dans ces entreprises comme cela a été le cas depuis qu'elles sont devenues publiques ? (*Exclamations sur les travées des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Jacques Fleury.** Les Américains !

**M. Dominique Strauss-Kahn.** Ces entreprises, une fois dénationalisées, souffriront gravement de ce manque de capital. En n'étant plus adossé à l'Etat, le *rating* de nos banques va baisser. A cause de vous, nos banques devront à l'avenir emprunter plus cher à l'étranger.

**M. Jean Le Garrec.** Eh oui !

**M. Dominique Strauss-Kahn.** Les Français et les entreprises françaises paieront le crédit plus cher.

**M. Gilles de Robien.** Le taux était de 17 p. 100 il y a trois ans !

**M. Dominique Strauss-Kahn.** Nous sommes aussi opposés à votre tentative parce qu'on ne peut admettre de nationaliser les pertes et de privatiser les profits. Or les nationalisations ont réussi. Les entreprises nationalisées font des bénéfices !

**M. Philippe Auberger.** Voyez la sidérurgie ?

**M. Dominique Strauss-Kahn.** Aujourd'hui, Rhône-Poulenc fait des bénéfices ! C'est même le meilleur résultat de la chimie européenne au premier semestre 1986.

**M. Michel Sapin.** Eh oui !

**M. Dominique Strauss-Kahn.** C'est pour cela que les entreprises valent aujourd'hui quatre fois plus qu'en 1982 et qu'elles génèrent autant de convoitises. Il y avait moins de candidats en 1982 à la reprise de Rhône-Poulenc, à celle de Pechiney ou de Worms. Ne vous êtes-vous jamais demandé pourquoi ?

**M. Robert Wagner.** C'est parce que vous étiez là !

**M. Dominique Strauss-Kahn.** C'est parce qu'en trois ans, l'excédent commercial des douze groupes nationalisés a augmenté de plus de 20 p. 100, et que l'excédent de leur balance des paiements s'est accru de plus de 120 p. 100.

En 1983 et en 1984, pratiquement tout l'investissement industriel net a été le fait des entreprises nationalisées ; et ce n'est qu'en 1985, fort heureusement, que l'investissement privé a, lui aussi, commencé à repartir.

Les nationalisations ont réussi aussi parce qu'elles ont autorisé ces restructurations indispensables qui auraient été impossibles avec un actionariat dispersé. Cela été le cas non seulement dans le secteur industriel mais aussi dans le domaine bancaire.

Malgré ces restructurations, l'emploi a été pratiquement maintenu. Cela doit être comparé à l'évolution de l'emploi au Royaume-Uni : dans les sociétés qui ont été dénationalisées depuis 1978, les effectifs ont baissé de 45 p. 100.

Les nationalisations ont permis de définir des stratégies d'entreprise qui souvent faisaient totalement défaut. C'est notamment le cas dans les banques où de nombreux métiers ont été créés, en particulier dans le secteur du capital-risque.

Enfin, ces nationalisations ont ouvert la voie vers de nouvelles relations dans l'entreprise, avec la loi de démocratisation.

Nous sommes contre vos dénationalisations parce qu'elles vont nous empêcher de disposer d'un outil permettant de construire une Europe industrielle. Faites voter une loi de « respiration » analogue à celle que nous avons prévue.

**M. Philippe Auberger.** Mais pas fait voter !

**M. Claude Labbé.** Vous ne l'aviez même pas présentée !

**M. Dominique Strauss-Kahn.** Il aurait fallu le faire, alors faites-le !

Les groupes publics pourront alors facilement organiser des alliances avec les entreprises étrangères en échangeant des titres pour des participations croisées. C'est d'ailleurs - et tous les financiers le savent - le seul moyen efficace d'organiser des alliances internationales. Encore faut-il pour cela que l'actionnaire ait une majorité suffisante. C'est le cas des

entreprises publiques dans la limite de 49 p. 100 de leur capital. Ce qui, au passage, justifie que les entreprises aient été nationalisées à 100 p. 100.

**M. Philippe Auberger.** Ce n'est pas ce que disait Rocard !

**M. Dominique Strauss-Kahn.** Oui, les entreprises publiques ont besoin d'une procédure de « respiration », mais celle-ci n'implique nullement le démantèlement auquel vous vous préparez.

Et cessez, comme cela a été encore le cas jeudi dernier, de nous faire un mauvais procès sur les cessions qui ont eu lieu au cours de ces dernières années.

**M. Philippe Auberger.** Il s'agit pourtant de la vérité !

**M. Dominique Strauss-Kahn.** Aucune des filiales vendues n'était une filiale stratégique. Mieux encore, depuis 1982, la taille du secteur public n'a pas été mise en cause : les acquisitions ont été trois fois plus nombreuses que les cessions, et ces dernières n'ont guère été plus nombreuses que pendant la période 1978-1981.

**M. André Laignel.** Très bien !

**M. Philippe Auberger.** Ces cessions étaient tout à fait irrégulières sur le plan juridique !

**M. Dominique Strauss-Kahn.** Ainsi nous sommes contre vos dénationalisations.

**M. Jacques Limouzy.** Ça, on l'avait compris !

**M. Dominique Strauss-Kahn.** Elles négligent les caractéristiques concrètes de l'économie française. Elles ne visent qu'à faire une bonne affaire.

Mais nous sommes aussi formellement opposés aux modalités du texte qui nous est soumis.

Tout d'abord, votre texte ne protège pas de la mainmise étrangère. La règle des 15 p. 100 que vous énoncez ne garantit pas contre un rachat sur le marché secondaire. D'ailleurs, monsieur le Premier ministre, je serais curieux de savoir à partir de quel pourcentage vous considérez que l'on peut prendre le contrôle d'une entreprise : est-ce à partir de 2 p. 100, de 3 p. 100 ou de 5 p. 100 ? En tout cas, certainement à moins de 15 p. 100.

**M. André Billardon.** Très juste !

**M. Dominique Strauss-Kahn.** De toute façon, ces 15 p. 100 ne concernent pas les filiales qui ne sont pas directement détenues par l'Etat. Celles-ci pourront être rachetées en totalité par l'étranger. Ainsi les holdings-écrans permettront-ils, dès la première vente, aux actifs de la S.F.P.I., à Bull ou à Erap d'échapper à la règle que vous feignez vous-même d'établir.

Quant à l'action spécifique, vous l'avez limitée au contrôle des seules participations étrangères. Si bien que tout votre dispositif, qui fonde des discriminations sur la nationalité, est contraire au traité de Rome et plus particulièrement à ses articles 52 et 221.

**M. Michel Delebarre.** Très juste !

**Un député du groupe R.P.R.** Et Berlusconi !

**M. Dominique Strauss-Kahn.** Cela a été clairement indiqué au Gouvernement par le commissaire européen, M. Cockfield.

**M. Gérard Léonard.** Quel culot !

**M. Claude Labbé.** Pourquoi prenez-vous vos références ailleurs qu'en France ?

**M. Dominique Strauss-Kahn.** Pourquoi, monsieur le Premier ministre, ne publiez-vous pas sa lettre ? Les Français ont le droit de savoir qu'il n'est pas exact que votre dispositif garantisse d'une quelconque manière les intérêts nationaux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Philippe Auberger.** On verra ce que décidera le Conseil constitutionnel !

**M. Gérard Léonard.** On ne comprend plus rien. M. Strauss-Kahn complique tout et confond tout !

**M. Philippe Auberger.** En effet, c'est du volapük !

**M. Dominique Strauss-Kahn.** Que se passera-t-il si, dans six mois, alors que la dénationalisation sera engagée, ce texte est attaqué devant la Cour européenne de justice et que la

France est condamnée ? Il sera trop tard pour revenir en arrière. Le Traité de Rome ne vous autorisera plus aucune autre protection que celle qui concerne les entreprises travaillant pour la défense nationale. Or, vous le savez, bien d'autres domaines sont stratégiques : ainsi, par exemple, le combustible pour les centrales nucléaires que produit Pechiney.

Vous faites de la politique à six mois. Malheureusement, la protection des intérêts nationaux se joue sur le long terme et n'a que faire des bricolages temporaires que vous nous proposez. Pour un pays de taille moyenne comme la France, il n'y a qu'un seul moyen de protéger ses intérêts stratégiques : c'est la nationalisation !

Finalement, chacun voit la contradiction qu'il y a à vouloir à la fois satisfaire une idéologie rétro-libérale qui tend à exposer l'économie au vent du grand large et à protéger les entreprises d'une mainmise étrangère.

**M. Gérard Léonard.** C'est un raisonnement à géométrie variable !

**M. Dominique Strauss-Kahn.** L'entreprise ne peut être à la fois privée et défendue par les pouvoirs publics. Il n'y a pas d'hermaphrodite juridique ! (*Rires sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Jacques Limouzy.** Pourtant, ça fait des filiales ! (*Sourires.*)

**M. Dominique Strauss-Kahn.** Quand une entreprise est privée, elle est privée... y compris du soutien public !

**M. Eric Raoult.** Et l'économie mixte dont vous vous targuez !

**M. Dominique Strauss-Kahn.** Il faut choisir entre les risques du marché et la protection de l'Etat. Parce que vous ne l'avez pas fait, votre projet de réforme est incohérent. Plus grave encore, il va désorganiser l'économie française.

**M. Robert-André Vivien.** Non, il va la dynamiser !

**M. Dominique Strauss-Kahn.** D'ici à 1988, il ne sera possible de dénationaliser que cinq ou six entreprises. Tout les financiers le savent, je veux croire que le Gouvernement l'a appris. En effet, le marché financier est bien incapable d'absorber plus d'une vingtaine de milliards de francs en un an. A titre de comparaison, l'année dernière, il a été émis pour 17 milliards de francs de titres. Autre comparaison : Mme Thatcher a dénationalisé l'équivalent de 60 milliards de francs en cinq ans sur un marché six fois plus grand.

**M. Robert-André Vivien.** Laissez Mme Thatcher où elle est !

**M. Dominique Strauss-Kahn.** Et chacun sait bien, quoi qu'on en dise, qu'il ne faut pas attendre des sommes considérables de l'actionnariat populaire comme vous faites semblant de le croire.

**M. Claude-Gérard Marcus et un député du groupe Front national (R.N.).** C'est dommage !

**M. Dominique Strauss-Kahn.** Dans ces conditions, il n'y a que trois solutions.

Ou bien vous faites appel à beaucoup de capitaux étrangers, mais ceux-ci ne viendront en masse que s'ils peuvent être majoritaires, et nous retombons dans ce que vous prétendez vouloir éviter.

Ou bien vous avancez à marche forcée sur la place de Paris et vous serez obligé, pour vendre ces entreprises, de les brader. Je ne peux pas croire que vous emprunterez cette voie.

Alors, il ne vous reste qu'à aller lentement, et vous allez créer une grande incertitude dans ces entreprises.

**M. Gérard Léonard.** Cela vous connaît !

**M. Henri Bouvat.** C'est bien ce que vous avez fait, vous !

**M. Dominique Strauss-Kahn.** Quels peuvent être la stratégie de moyen terme et le climat social d'une entreprise qui se sait promise à la vente, mais qui ne sait pas quand ? On connaît le terme mais pas les étapes. Au moins faudrait-il fournir un calendrier. M. Balladur s'y refuse « pour ne pas perturber le marché ».

**M. Jacques Limouzy.** Evidemment !

**M. Dominique Strauss-Kahn.** Gageons que c'est au moins autant pour ne pas troubler ses électeurs qui déconviennent l'inévitable rythme de tortue de toute cette opération. A ne pas vouloir désespérer Saint-Clément, vous risquez sérieusement de traumatiser ces entreprises !

De toute façon, la ponction effectuée évincera les entreprises privées qui voudraient emprunter sur le marché financier. Il ne restera plus d'argent pour elles.

Quelle ironie de voir ceux-là mêmes qui accusaient naguère l'Etat de trop prendre pour financer son déficit budgétaire et de ne rien laisser aux entreprises privées, se préparer aujourd'hui à complètement assécher le marché... au seul profit de l'Etat.

Ainsi, la dénationalisation, si elle se fait, sera très lente et très partielle !

**M. Jacques Limouzy.** Ah, vous voyez !

**M. Dominique Strauss-Kahn.** Le Gouvernement et avec lui, le rapporteur général de la commission des finances - doit alors cesser de prétendre qu'il s'agit d'un des éléments essentiels de sa politique. Ou bien c'est vrai, et le Gouvernement échouera, car les quelques entreprises qui pourront être dénationalisées en deux ans sont trop peu importantes pour avoir l'effet macroéconomique positif qu'il prétend attendre. Ou bien, comme je le crois, c'est faux, et le Gouvernement sait très bien que, en raison du rythme obligatoirement très lent des dénationalisations, tout cela n'aura aucun effet positif sur l'économie et qu'il ne mène toute cette opération que pour des raisons idéologiques.

**M. André Billardon.** C'est évident !

**M. Dominique Strauss-Kahn.** Les socialistes sont aussi opposés au texte de cette loi parce que les conditions d'évaluation et de transaction ne sont pas satisfaisantes.

L'indépendance de la commission d'évaluation est pour le moins discutable.

**M. Michel Delebarre.** Oui !

**M. Dominique Strauss-Kahn.** Les critères présentés semblent avoir été choisis pour pouvoir être parfaitement satisfaits par les noms que M. Balladur avait prématurément, et donc un peu imprudemment, annoncés. On sait que quatre sur sept des noms cités par la presse sont d'actuels ou d'anciens administrateurs de sociétés ouvertement candidates au rachat d'entreprises publiques.

**M. Jacques Fleury.** Charité bien ordonnée...

**M. Philippe Auberger.** Soyez sérieux !

**M. Dominique Strauss-Kahn.** Si le texte interdit de devenir pendant cinq ans salarié ou administrateur d'une société acheteuse, il n'interdit ni de l'avoir été - éventuellement jusqu'à la veille de la constitution de la commission - ni de devenir ou d'avoir été salarié d'une entreprise à dénationaliser. On voit bien comment les services pourront être récompensés.

Il fallait choisir entre une commission composée de personnes qui ne soient pas directement et personnellement intéressées par la dénationalisation, par exemple des hauts magistrats, comme ce fut le cas en 1982, et une commission de personnes directement impliquées. Que croyez-vous que le Gouvernement ait choisi ?

Quant aux conditions des transactions, elles comportent une absence totale de garanties qui confine au scandale.

La commission doit évaluer la valeur des entreprises à vendre, mais pas celle des titres remis en échange.

Les entreprises publiques pourront être achetées avec de l'emprunt d'Etat évalué à sa valeur de marché. Pour certains titres dont le marché est très étroit, on voit quelle belle spéculation se prépare. Pour d'autres, qui cotent nettement plus que leur valeur de remboursement, l'Etat va perdre beaucoup d'argent. C'est notamment le cas pour un emprunt que vous connaissez bien, messieurs, et qui vaut aujourd'hui près de huit fois plus que sa valeur d'émission : je pense, bien sûr, au fameux emprunt Giscard, que le Gouvernement se propose peut-être de résorber ainsi pour mettre enfin un terme à la plus belle bévue financière de ce dernier quart de siècle.

Au contraire des Anglais, qui ont tout fait passer par le marché, le Gouvernement s'autorise à effectuer des ventes hors marché. Pour quelles entreprises, monsieur le Premier

ministre, entendez-vous ainsi procéder de gré à gré ? Quelles seront les garanties de transparence ? Nul ne le sait. Vous n'avez pas jugé bon d'informer le Parlement sur ce point.

Les transactions ont été rendues possibles par transfert de portefeuille, conformément à une disposition du code des assurances qui n'a rien à voir avec la dénationalisation. L'administration va donc décider seule et contourner l'activité de la commission. Le texte fourmille de tels exemples.

L'exonération de l'impôt sur les plus-values va, par ailleurs, être à l'origine d'une perte considérable de recettes pour l'Etat.

Enfin, et cela n'est pas le point le moins important, certaines dénationalisations échapperont totalement à la commission. C'est le cas de la Mutuelle générale française, dont l'actif sera dévolu par l'assemblée générale à une autre mutuelle. Vous n'avez bien entendu : dévolu, pas vendu. Perte pour l'Etat, perte pour la collectivité, cadeau pour qui ? Nul ne le sait. Nous verrons.

Ainsi, non seulement les procédures prévues ne donnent pas toutes les garanties que l'on pourrait attendre, mais encore elles organisent une véritable spoliation de l'Etat par lui-même.

Enfin, nous rejetons ce texte parce que, combiné avec le collectif de printemps, il va autoriser de nombreuses turpitudes budgétaires. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Oh !

**M. Robert-André Vivien.** Venant de vous, c'est étonnant !

**M. Philippe Auberger.** Pas vous ! Pas ça !

**M. Eric Raoult.** Les turpitudes seraient plutôt de votre côté !

**M. Dominique Strauss-Kahn.** Je sais que ce que je dis vous gêne, messieurs !

**M. le président.** Mes chers collègues, veuillez laisser poursuivre l'orateur !

**M. Dominique Strauss-Kahn.** Les promesses électorales de la majorité sont tout à fait impossibles à satisfaire.

**M. Robert-André Vivien.** Bientôt les leçons de morale, je suppose ! Trop, c'est trop !

**M. Dominique Strauss-Kahn.** Pour pouvoir leur donner suite, le Gouvernement s'est autorisé à financer une partie de ses dépenses courantes grâce aux recettes de dénationalisation, en vertu des articles 17 à 19 du collectif.

**M. Gérard Léonard.** C'est un procès d'intention !

**M. Philippe Auberger.** C'est faux !

**M. Dominique Strauss-Kahn.** Il s'agira, chacun le sait ici, de financer en 1987, par un biais ou par un autre, la C.A.P.A., le déficit de la S.N.C.F. ou celui de la R.A.T.P. avec des recettes exceptionnelles. (*Interruptions sur les bancs du groupe du R.P.R.*)

Monsieur le Premier ministre, pouvez-vous démentir que vous envisagez ces financements avec des recettes exceptionnelles provenant de la dénationalisation ?

Cette pratique bien connue qui consiste à vendre son argenterie pour payer son loyer, comme disent nos amis anglais, ne trompe personne. (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Gérard Léonard.** Vous vous y connaissez, car vous avez recouru à cette pratique ! Vous êtes orfèvre, si j'ose dire, en la matière !

**M. Jacques Herant.** Et les châteaux !

**M. le président.** Allons, messieurs, ne nous en prenons pas aux Britanniques ! (*Sourires.*)

**M. Robert-André Vivien.** C'est involontaire, mais M. Strauss-Kahn est vraiment très drôle !

**M. Dominique Strauss-Kahn.** C'est une pratique qui va porter un rude coup à l'image de rigueur et d'intégrité que le ministre des finances a cherché à donner au Gouvernement depuis quelques mois mais que certaines nominations récentes ont déjà quelque peu écornée.

**M. Gérard Léonard.** C'est intolérable !

**M. Dominique Strauss-Kahn.** Messieurs les ministres, mesdames, messieurs de la majorité, vous menez une opération qui est contraire à l'équilibre de l'économie française et cherche à privatiser les bénéfices d'une bonne gestion publique. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vous nous trompez en prétendant protéger suffisamment les intérêts nationaux. Certains d'entre vous le font, je le crois, par ignorance, d'autres par duplicité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Gérard Léonard.** C'est de l'humour noir !

**M. Dominique Strauss-Kahn.** Vous n'avez pas le courage de choisir entre le libéralisme que vous affichez et la réalité que vous connaissez.

**M. Gérard Léonard.** Elle est belle, la réalité que vous avez laissée !

**M. Dominique Strauss-Kahn.** Vous allez désorganiser notre économie en absorbant toutes les ressources financières du marché. Vous préparez une commission d'évaluation où vous avez placé les copains et qui va vendre aux copains. (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Robert-André Vivien.** Ne parlez pas des copains ! Le népotisme, c'est vous, ce n'est pas nous !

**M. Gérard Léonard.** Vous, c'est le règne des copains et des coquins !

**M. le président.** Messieurs, je vous en prie ! Laissez conclure l'orateur !

**M. Dominique Strauss-Kahn.** Vous ne faites tout cela que pour financer des promesses fiscales inconsidérées dont vous espérez qu'elles vous rapporteront des voix.

Vous sacrifiez l'avenir de la France au vôtre ; il est plus que temps d'appeler l'Assemblée nationale à voter la censure. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Messmer.

**M. Robert-André Vivien.** C'est un homme d'Etat qui va parler, pas quelqu'un qui dit n'importe quoi !

**M. Jacques Fleury.** Monsieur Vivien, vous ne serez jamais un homme d'Etat !

**M. Pierre Messmer.** Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs les députés, la motion de censure dont nous discutons est la cinquième qui nous est proposée depuis le 15 mai, c'est-à-dire en dix semaines.

**Mme Véronique Nelertz et M. Philippe Bassinet.** Autant que de recours au 49-3 !

**M. Eric Raoult.** Ils n'ont que ça à faire !

**M. Pierre Messmer.** On pourrait penser que la répétition à un tel rythme des motions de censure aboutit à une sorte de routine.

**Mme Odile Stocard.** Comme le 49-3 !

**M. Pierre Messmer.** Il n'en est rien car la situation est aujourd'hui tout à fait différente. Le thème de mon exposé sera donc tout à fait différent de celui de l'orateur qui m'a précédé à cette tribune. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

En effet, ce débat de censure est dû au fait que, pour la première fois sous la V<sup>e</sup> République, le chef de l'Etat s'est arrogé un droit de veto à l'encontre d'une loi votée par le Parlement...

**M. Jacques Fleury.** Sans débat !

**M. Pierre Messmer.** ... et jugée constitutionnelle par le Conseil constitutionnel. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. André Laignel.** Zéro : hors sujet !

**M. Pierre Messmer.** La vérité vous gêne sans doute.

Il est inutile de discuter de la conformité du texte à la Constitution puisque le Président de la République lui-même ne la conteste pas !

**M. Robert-André Vivien.** Très bien ! (*Silence gêné sur les bancs des socialistes.*)

**M. Pierre Messmer.** Pour justifier son refus, le Président de la République ne s'en réfère qu'à sa conscience, brusquement élevée à la dignité de conscience collective de la nation.

**M. Jacques Fleury.** C'est son rôle !

**M. Jean Le Garrec.** Vous n'avez pas le droit de dire ça, monsieur Messmer !

**M. Pierre Messmer.** Les juristes discuteront sur le point de savoir si le refus du Président de la République est légal ou non.

**M. André Laignel.** Vous, vous n'êtes pas juriste !

**M. Pierre Messmer.** Au moment où la situation de la France nous impose d'agir vite, les débats juridiques ne sont pas les plus urgents.

Je me bornerai donc à examiner la portée et les conséquences de la décision du Président de la République.

**M. Michel Delebarre.** Vous ne parlez pas des dénations-lisations !

**M. Pierre Messmer.** Il m'arrivera d'en parler (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste*) puisque c'est sur ce terrain que le débat se situe.

Je parle pour l'instant de la cause réelle du conflit qui nous oppose aujourd'hui ; il faut avoir le courage de dire les choses telles qu'elles sont et non pas chercher à les dissimuler. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs des socialistes.*)

**M. Gérard Fuchs.** C'est lamentable !

**M. Gérard Léonard.** Ils n'aiment pas ça !

**M. Pierre Messmer.** Le 16 mars, les Français, dans leur majorité, ont rejeté cinq années de gouvernement socialiste et fait confiance à ceux qui proposaient une autre politique.

**M. Jacques Fleury.** Bien médiocrement !

**M. Pierre Messmer.** Pour la mettre en œuvre rapidement, le Gouvernement a voulu, comme la Constitution l'y autorise, recourir à la procédure des ordonnances dans le domaine essentiel de la privatisation. Nous croyons que le Gouvernement qu'il est urgent de libérer nos entreprises du carcan qui les enserre.

**M. Jacques Fleury.** C'est pour ça que vous attendez jusqu'en 1991 !

**M. Pierre Messmer.** Le pire des carcans est celui des étatisations que le précédent gouvernement a fait tomber sur notre économie.

**M. Jacques Fleury.** C'est la langue de bois !

**M. Pierre Messmer.** Sur ce sujet, un débat long et approfondi a eu lieu dans cet hémicycle, puis au Sénat. A l'Assemblée, nous avons débattu pendant soixante-cinq heures...

**M. Jean Le Garrec.** Mais non, monsieur Messmer !

**M. Pierre Messmer.** ... pour examiner 624 amendements...

**M. François Patriat.** Vous n'étiez pas là !

**M. Pierre Messmer.** ... et, au Sénat, la discussion a été encore plus longue.

En définitive, et après une première motion de censure, le Gouvernement a reçu délégation expresse pour régler par ordonnance les modalités de la privatisation de 65 entreprises nommément désignées par le Parlement. Après examen par le Conseil constitutionnel, cette loi d'habilitation a été signée et promulguée par le Président de la République ; elle est donc devenue la loi de l'Etat.

**M. Henri Bouvet.** Très bien !

**M. Pierre Messmer.** En application de cette loi, un projet d'ordonnance strictement conforme à l'avis du Conseil d'Etat a été préparé et présenté en conseil des ministres. C'est alors que le veto du Président de la République a bloqué le déroulement normal de la procédure et entraîné la transformation du projet d'ordonnance en projet de loi.

Cette décision n'a aucun précédent.

**M. Jean-Pierre Worms.** Et pour cause !

**M. Jacques Fleury.** La nouveauté vous choque toujours !

**M. François Patriat.** Vous êtes vraiment un conservateur !

**M. Jacques Limouzy.** M. Messmer pense à Louis XVI !

**M. Pierre Messmer.** Puisque vous le voulez, je préciserai : cette décision n'a aucun précédent sous la République ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) Le Président de la République l'a d'ailleurs annoncé le 14 juillet, jour de la fête nationale, sans doute pour lui donner une allure un peu républicaine qui lui manquait dans son essence ! (*Applaudissements sur les mêmes bancs. - Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

**M. Jean Le Garrec.** C'est médiocre, monsieur Messmer !

**M. Gabriel Kaspereit.** User du droit de veto un 14 juillet, c'est amusant !

**M. Pierre Messmer.** Le Président a accepté délibérément un triple risque. Le premier est de retarder notre développement économique. Le deuxième est d'être, dans les jours qui viennent, désavoué par le Parlement. Le troisième, enfin, est de dénaturer notre pratique constitutionnelle.

D'abord, le redressement sera retardé. En cinq ans le nombre des chômeurs a doublé en France.

**M. Jacques Fleury.** Ce n'est pas vrai !

**M. Pierre Messmer.** Les producteurs sont entravés par des règlements innombrables et dépassés.

**M. François Patriat.** Que vous avez vous-mêmes créés !

**M. Pierre Messmer.** Alors que la compétition internationale exige souplesse et dynamisme, trop de nos entreprises restent soumises aux lenteurs d'une bureaucratie qui, malgré ses mérites, ne peut pas être le moteur de notre économie.

L'extension du secteur étatisé ne satisfait plus que les vieux dogmes marxistes...

**M. Jean Le Garrec.** Oh !

**M. Jacques Fleury.** Langue de bois ! Ce que vous dites ne tient pas debout !

**M. Pierre Messmer.** ... et je suis d'accord avec vous pour reconnaître que notre débat d'aujourd'hui est idéologique !

**M. Jean Le Garrec.** Vous ne reculez devant aucun poncif !

**M. Philippe Auberger.** Cela vous gêne !

**M. Pierre Messmer.** L'extension du secteur étatisé est contraire à l'efficacité. Ce constat, nous l'avons fait lors du débat sur la loi d'habilitation ; nous ne le reprendrons donc pas.

**M. André Laignel.** Vous êtes en retard d'une décennie !

**M. Pierre Messmer.** Répétons seulement que le refus du Président de la République de signer l'ordonnance, prolongement logique et nécessaire de nos travaux, fait perdre à la France un certain temps, peut-être plusieurs mois, dans la course au redressement. Regrettons-le et ne manquons pas de dénoncer le responsable. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. André Laignel.** Laborieux !

**M. Gérard Léonard.** C'est le socialisme pour l'expansion !

**M. Pierre Messmer.** En deuxième lieu, le Président a pris le risque de faire perdre à sa fonction une partie de son autorité.

**M. Jean Le Garrec.** Ah !

**M. Pierre Messmer.** Les apparences font croire à un conflit entre le Président et le Gouvernement et même, si l'on se réfère à certains médias qui personnalisent à l'excès, entre François Mitterrand et Jacques Chirac. C'est bien autre chose. D'un côté, nous voyons le Président, appuyé par ses seuls amis socialistes, minoritaires au Parlement et dans le pays ; de l'autre, le Gouvernement auquel la majorité élue le 16 mars n'a cessé de manifester sa confiance.

**M. Robert-André Vivien.** Très bien !

**M. Jacques Fleury.** Aveuglement !

**M. Pierre Messmer.** Le veto du chef de l'Etat s'adresse donc autant aux députés et aux sénateurs qu'aux ministres. Il est aussi inacceptable pour les uns que pour les autres. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Soyons clairs : notre refus de voter la censure proposée par les socialistes est notre réponse au veto présidentiel et signifie que nous le condamnons. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Dans quelques jours, le Président de la République devra signer sous forme de loi le même texte qu'il a refusé de signer sous forme d'ordonnance.

**M. André Laignel.** Et alors ? C'est la Constitution !

**M. Jean Le Garrec.** Mais vous en porterez seuls la responsabilité !

**M. Pierre Messmer.** Le prestige présidentiel en sera certainement atteint et je le regrette avec tous ceux qui sont attachés à notre Constitution. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

**M. Jacques Fleury.** Pour vous, le Président est grand quand il est muet !

**M. Philippe Bassinet.** Non seulement vous êtes mauvais mais vous ne comprenez rien !

**M. Pierre Messmer.** Si je suis si mauvais, ça ne doit pas vous gêner ! (*Rires et applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Gabriel Kasperelt.** Ces révolutionnaires en peau de lapin ne savent que brailler !

**M. Pierre Messmer.** Troisième conséquence du veto présidentiel : notre pratique constitutionnelle se trouve dévoyée. Qui ne voit le danger que ferait courir au pays la répétition de vetos opposant le Président au Gouvernement et à la majorité du Parlement ? Pour utiliser la formule jadis employée par François Mitterrand, qui visait, à tort, le Général de Gaulle, ne serions-nous pas en présence d'une sorte de « coup d'Etat permanent » ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Gérard Léonard.** De coup d'éclat pontifiant !

**M. Pierre Messmer.** Les pouvoirs publics oscilleraient alors entre la paralysie et la crise à répétition. La V<sup>e</sup> République n'y survivrait pas longtemps.

Le groupe du R.P.R. ne votera bien évidemment pas la censure. D'abord, parce que le texte qui nous est présenté par le Gouvernement est bon. Ensuite, parce que les députés gaullistes, fidèles au fondateur de la V<sup>e</sup> République, condamnent la grave dérive constitutionnelle dans laquelle on veut nous entraîner.

Monsieur le Premier ministre, votre projet de loi de privatisation est bon. (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.*) Nous l'avons dit et proclamé en votant la loi d'habilitation. Nous ne nous déjugerons pas aujourd'hui.

**M. Jean Le Garrec.** Le contraire nous aurait étonnés !

**M. Pierre Messmer.** Voyez : nous sommes constants et fidèles à nous-mêmes ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. André Laignel.** Mais pas au Conseil national de la Résistance !

**M. Pierre Messmer.** Quel pays industrialisé avec lequel nous sommes en concurrence supporterait la lourdeur d'un secteur étatisé aussi vaste que le nôtre ? Seule, la France socialiste a nationalisé dans de telles proportions au cours des récentes années. Le résultat est que notre économie souffre de langueur.

**M. André Laignel.** Et sous de Gaulle ?

**M. Pierre Messmer.** N'invoquez surtout pas le général de Gaulle quand je suis à la tribune !

**Eric Raoult.** Surtout pas vous !

**M. Pierre Messmer.** Surtout pas vous ! (*Vifs applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Daniel Boulet.** Ils n'ont pas d'autres arguments !

**M. Pierre Messmer.** Loin d'être le fer de lance du redressement, les entreprises publiques en ont été le boulet. La liberté, mieux que l'étatisme, aide à vaincre dans le combat économique. Le retour au statut privé des entreprises qui appartiennent aujourd'hui à l'Etat stimulera tout notre secteur productif.

Votre texte, monsieur le Premier ministre, largement satisfaisant...

**M. Gabriel Kasperelt.** On n'entend rien ! Le son n'est pas bon, monsieur le président !

**M. Philippe Bassinet.** Ce n'est pas le son qui est mauvais : c'est l'orateur ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste. Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Gabriel Kasperelt.** Vous êtes mal élevé ! La bonne éducation vous a manqué !

**M. Gérard Léonard.** Ils se défoulent comme il peuvent !

**M. le président.** Je vous en prie, messieurs.

**M. Pierre Messmer.** Votre texte, monsieur le président de la République... (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Daniel Goulet.** Ça viendra ! Soyons patients !

**M. Pierre Messmer.** J'espère que c'est une anticipation ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R.*)

**M. Jean Le Garrec.** L'U.D.F. n'applaudit pas ! (*Sourires.*)

**M. Daniel Goulet.** Continuez, monsieur Messmer ! Vous êtes très bien !

**M. Pierre Messmer.** Votre texte, monsieur le Premier ministre, largement satisfaisant, suscite de ma part un vœu et une réflexion. (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean Le Garrec.** Enfin !

**M. Pierre Messmer.** Mon vœu concerne les conditions préférentielles qui pourraient être réservées au personnel des entreprises dénationalisées pour participer au capital de ces sociétés. La participation est une idée chère aux gaullistes. Dès 1959, le général de Gaulle s'y était engagé en créant l'intéressement. Plus tard, sous l'impulsion de Georges Pompidou, un nouveau pas avait été franchi. Il serait dommage que nous ne profitions pas de la privatisation pour aller plus loin encore. Et je regrette que, par un scrupule juridique à mon avis excessif - *summum jus, summa injuria* - le Conseil d'Etat ait, sur ce point, corrigé le texte du Gouvernement auquel je souhaite qu'on revienne.

**M. Gérard Léonard.** Très bien !

**M. Pierre Messmer.** Le Parlement en a le droit et il en a les moyens. (*Très bien ! sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Ma réflexion porte sur l'introduction éventuelle de capitaux étrangers dans les entreprises privatisées. (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

L'accusation de « brader notre patrimoine national à l'étranger » ne tient pas.

**M. André Laignel.** L'avenir nous départagera !

**M. Pierre Messmer.** Le texte que vous nous avez soumis, monsieur le Premier ministre, est très prudent puisqu'il fixe la barre à 15 p. 100. Même avec une participation supérieure à 15 p. 100, on ne contrôle pas une société (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*) ; on ne dispose même pas d'une minorité de blocage.

**M. André Billardon.** C'est absurde ! Ne dites pas des choses pareilles ! Ce n'est pas sérieux.

**Mme Véronique Nelertz.** Il ne sait pas de quoi il parle !

**M. Pierre Messmer.** Quant aux entreprises intéressant la défense nationale, donc l'indépendance de la France, les règles actuelles les mettent déjà à l'abri de toute ingérence, et je ne vois aucun inconvénient à ce qu'on les renforce, si besoin est.

A cet égard, les critiques de la Commission de Bruxelles me semblent, contrairement à mon prédécesseur à la tribune, contestable en droit et choquante dans la forme.

**M. Claude Labbé.** C'est vrai !

**M. Pierre Messmer.** En effet, depuis quand le propriétaire d'une entreprise est-il obligé d'accepter toutes les propositions d'achat qui lui sont faites, d'où qu'elles viennent ? Les articles du Traité de Rome sur lesquels s'appuie cette prétention ne me paraissent pas s'appliquer exactement au cas qui nous intéresse aujourd'hui. Est-il normal que l'Etat proprié-



taire soit traité plus sévèrement qu'un propriétaire privé ? J'aimerais que l'on puisse répondre à ces questions, qui méritent un véritable débat.

Notre seconde raison de ne pas voter la censure, c'est que nous entendons condamner la manœuvre politique - je pourrais presque dire politique - à laquelle on voudrait nous associer.

Le Président de la République a invoqué un cas de conscience pour ne pas signer l'ordonnance qui lui était présentée. Il craignait, a-t-il dit, que le bien collectif des Français fût mis à l'écran. Cette raison ne tient pas, puisque ces entreprises resteront françaises.

**M. Jacques Fleury.** C'est à démontrer !

**M. Pierre Mesamer.** Elles enrichiront encore - et de plus en plus, j'espère - notre patrimoine national. Le bien collectif des Français ne se limite pas - heureusement et contrairement à ce que soutiennent nos collègues socialistes - à ce que possède l'Etat.

**MM. Pierre Mauroy et Jacques Fleury.** Nous n'avons jamais dit cela !

**M. Pierre Mesamer.** Il s'étend à l'ensemble des activités de la nation. Les entreprises privatisées demain y auront toujours place.

**M. Michel Delabarre.** Vous n'avez pas écouté M. Strauss-Kahn !

**MM. Roland Dumas et André Laignel.** N'importe quoi !

**M. Pierre Mesamer.** Aucun « coup de force » n'est perpétré contre les intérêts du pays ! La conscience du Président de la République peut être tranquille.

La vérité est que le conflit est idéologique, donc politique. Les conflits politiques existent, sous tous les régimes, quels qu'ils soient car ils sont inévitables. Ce qui varie, d'un régime à un autre, c'est la façon de régler les conflits. Dans une démocratie, dans notre démocratie, ils doivent être tranchés par le peuple, seul souverain.

Quand des différends surgissent au sein des pouvoirs publics, les artifices de procédure peuvent faire illusion, mais ils ne règlent rien. Seul le suffrage universel peut y parvenir.

Le 25 juin 1877, en conflit avec la Chambre des députés, le président Mac-Mahon avait dissous celle-ci et y avait gagné une assemblée plus républicaine que la précédente. Quand, dix-huit mois plus tard, le 30 janvier 1879, il a jugé contraire à sa conscience - car lui aussi a fait appel ce jour-là à sa conscience ...

**M. Jean Le Garrec.** Ce n'est pas très bon tout cela, monsieur Mesamer !

**M. Pierre Mesamer.** ... de signer le décret présenté par le Gouvernement et destituant ses anciens compagnons d'armes, il a démissionné. Je ne pousserai pas l'ironie jusqu'à proposer Mac-Mahon en exemple à François Mitterrand... (Rires et applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R.)

**M. Gabriel Kasperoît.** Ce ne serait pas si mal !

**M. Pierre Mesamer.** ... mais il n'est pas inutile de rappeler que, sous la V<sup>e</sup> République plus encore que sous les autres, le Président peut toujours consulter le peuple. Il a le choix du moment comme de la manière : il peut provoquer, par sa démission, une élection présidentielle, il peut dissoudre l'Assemblée, il peut recourir au référendum. Le conflit se résout alors au grand jour. Hors de ces mécanismes dignes et démocratiques, que le général de Gaulle a fréquemment pratiqués (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), il n'existe que des faux semblants, des trucs comme celui auquel le Président vient d'avoir recours. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Leur répétition, leur banalisation mettrait en péril le fonctionnement normal de la Constitution. Nous ne l'accepterons pas.

Les années qui viennent de s'écouler ont conforté la confiance des Français dans leur Constitution. Tous en reconnaissent aujourd'hui les mérites : naturellement ceux qui l'ont conçue et ceux qui l'ont votée, mais aussi ceux qui l'ont hier combattue.

Le général de Gaulle avait tenu à ce que notre loi fondamentale fût capable de résister aux crises, de surmonter les péripéties politiques. Nous avons la preuve, après bientôt trente ans d'expérience, qu'elle peut le faire.

**M. Jean Le Garrec.** Eh bien ! Ne passez pas votre temps à le dire !

**M. Robert Wagner.** Taisez-vous, les sous-doués !

**M. Pierre Mesamer.** Encore ne faut-il pas la traiter par le mépris. Le respect de la lettre d'un texte n'est rien sans le respect de son esprit. L'intérêt national exige que chacun jusqu'au sommet de l'Etat, respecte, dans sa lettre et dans son esprit, notre Constitution.

Le coup de canif dont on vient de la frapper est une blessure et une menace. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Claude Lebbé.** C'est vrai !

**M. Pierre Mesamer.** Le groupe du R.P.R. ne s'en fera pas complice. Pour marquer son désaccord face à des pratiques qu'il condamne et pour affirmer le soutien sans faille qu'il apporte à votre Gouvernement, monsieur le Premier ministre, il refuse de voter la censure. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R. et sur plusieurs bancs du groupe U.D.F.*)

**M. le président.** La parole est à M. Paul Chomat.

**M. Paul Chomat.** En proclamant « l'important ce ne sont pas les paroles, mais ce que l'on fait », lors d'une récente conférence de presse, vous avez, monsieur le Premier ministre, invité à retenir en priorité la vérité des actes. Or c'est bien ce que nous entendons faire dans ce débat !

Pendant les mois précédant les élections, les Français ont été abreuvés de bonnes nouvelles, par les uns pour accrédi- ter l'idée de progrès considérables, par les autres pour claironner que leurs projets régleraient les difficultés, les uns et les autres s'accordant pour prédire la prochaine sortie de la crise sous prétexte que la baisse du dollar et du pétrole et une amélioration de la situation internationale devaient renforcer l'inaffabilité de leur politique.

Depuis lors, le camouflage de la vérité s'est dissipé et le trucage des prévisions a été dévoilé.

Ainsi, l'étude officielle de l'I.N.S.E.E. parue le 12 mai dernier prévoit un ralentissement des investissements, une détérioration continue de l'emploi et note que la production française couvre une part moins large de la demande intérieure, autrement dit que notre pays ne cesse de perdre des parts de son marché national.

L'Office français du commerce extérieur cite des chiffres alarmants sur les taux de pénétration du marché français par les produits manufacturés étrangers : le taux, atteignant 13 p. 100 en 1965, est passé à 25 p. 100 en 1973 et à 40 p. 100 en 1985. Les mauvais résultats du commerce extérieur attestent par ailleurs d'une dégradation de notre solde industriel. Depuis le début de l'année, l'excédent industriel cumulé a chuté de plus de 50 p. 100, passant de 47,7 à 22,4 milliards de francs. Devant des faits aussi incontestables, il est impérieux que l'action gouvernementale engage résolument le redressement de notre pays. Certes, vous en parlez ! Mais que faites-vous réellement ?

Depuis quatre mois, vous ne faites que pour la petite caste cosaque des possédants, des grands brasseurs d'affaires et des seigneurs du patronat.

A vos yeux et à ceux de votre majorité, tout leur est dû, tout leur est promis et tout leur est accordé.

Pour eux, vous supprimez l'impôt sur les grandes fortunes, pourtant bien modeste en comparaison des fortunes accumulées.

Pour eux, l'octroi de nouveaux avantages fiscaux, bien qu'il soit établi que tous ceux dont ils ont déjà bénéficié ne se sont pas retrouvés dans les investissements productifs.

Pour eux, la suppression du contrôle des changes, bien que la spéculation ait atteint des sommets depuis trois ou quatre ans.

Pour eux encore, l'anonymat des transactions sur l'or.

Pour eux toujours, l'autorisation de licencier sans contrôle et tout un arsenal de dérèglements et d'allègements.

Vous les « libérez », vous leur donnez toute liberté pour se livrer à leurs exercices favoris : l'exploitation, la spéculation, la rentabilisation et la manipulation des richesses et des hommes.

Depuis quatre mois, vous faites contre les travailleurs. La liste s'allonge des atteintes préparées ou déjà portées à leurs intérêts. Vous voulez mettre les salariés à la disposition du patronat sans considération pour la vie de famille, les loisirs,

la vie sociale, la liberté des individus. Vous arrêtez de plus en plus les droits de l'homme là où commence l'intérêt du profit.

Vous remplacez des emplois stables et mieux rémunérés par des embauches précaires à temps partiel et sous-payées.

Vous réduisez le pouvoir d'achat, en gelant les salaires, en réduisant de 2 p. 100 le taux d'intérêt des livrets d'épargne populaire, en vous en prenant aux retraités.

Vous supprimez les quelques entraves aux licenciements qui subsistaient.

Vous supprimez le droit à l'habitat et vous libérez les loyers et la spéculation foncière.

Depuis quatre mois, vous poursuivez l'attaque contre l'appareil productif avec des restructurations destructives dans la navale et la sidérurgie, chez Renault avec la réduction des crédits pour la recherche, avec la baisse du revenu agricole.

Vous continuez à encourager ceux qui préfèrent de l'argent plutôt que de la production.

Rien d'étonnant à ce que les statistiques de juin montrent une augmentation de 7,7 p. 100 des licenciements économiques, qui ont atteint le chiffre de 45 570, ainsi qu'une augmentation de 351 à 356 jours de la durée moyenne du chômage. Et les chômeurs « dits de longue durée » deviennent en fait de simples chômeurs.

Votre seule action sur le chômage est d'accroître les radiations de l'A.N.P.E. qui, en juin, ont progressé de plus de 17 p. 100, et de concocter de nouvelles statistiques qui vous permettent d'exclure des centaines de milliers de Françaises et de Français, jeunes ou moins jeunes, qui pourtant ne peuvent pas disposer d'un emploi leur assurant le minimum de ressources.

Comme quoi ce que vous faites réellement n'est pas à l'aune de ce que vous dites ou prétendez faire.

Notre hostilité résolue et active à l'encontre des décisions de votre Gouvernement ne nous cache pas et ne nous fait pas oublier de rappeler aux Français que, si la situation économique et sociale du pays est aussi préoccupante, nous le devons essentiellement à la continuité des politiques conduites depuis longtemps, notamment depuis 1974.

De 1974 à 1981, la France a eu M. Valéry Giscard d'Estaing comme Président de la République et pour Premiers ministres vous-même et M. Barre. Pendant sept ans, vous avez, tous les trois, multiplié les déclarations sur la modernisation, l'assainissement de notre économie, pour en assurer la relance et résoudre le problème du chômage.

En réalité, vous avez fait des cadeaux à l'argent et au patronat et, bien sûr, vous avez obtenu plus de chômeurs.

L'autre jour, monsieur le Premier ministre, vous avez déclaré être un Premier ministre heureux. Je n'ai pu m'empêcher de me souvenir que cela vous était déjà arrivé en annonçant que vous voyiez la fin du tunnel. Mais c'était là, déjà, l'illustration d'une éclatante divergence entre vos paroles, vos promesses et la réalité.

En 1981, l'élection présidentielle a donné un autre Président de la République en la personne de François Mitterrand. Avec les Premiers ministres socialistes, MM. Fabius et Mauroy, les actes n'ont pas répondu aux promesses et aux intentions proclamées. Au contraire, ceux-ci vous ont ouvert les voies dans lesquelles vous vous engouffrez depuis mars 1986, date à laquelle vous êtes redevenu Premier ministre, M. François Mitterrand restant Président de la République.

Ça ne va pas mieux : toujours des paroles, mais les actes et les faits sont autres !

Cela me ramène au moment présent et au projet de loi de dénationalisation à propos duquel vous avez engagé la responsabilité de votre Gouvernement après ce qu'il convient d'appeler votre « chamaillerie » avec le Président de la République.

Vous dénationalisez des entreprises qui jouent un rôle financier, industriel et technologique de premier plan dans l'économie nationale, qui représentent un chiffre d'affaires annuel de 500 milliards de francs et qui concernent près d'un million de salariés.

Le processus de ces dénationalisations est déjà largement engagé alors que le Parlement n'a pas eu la possibilité d'en débattre jusqu'au bout, du fait de l'application de l'article 49-3, dont vous usez et abusez pour rabaisser le rôle de l'Assemblée nationale.

Vous le faites au nom de la loi d'habilitation, signée par vous-même et par MM. Balladur, ministre d'Etat, Juppé, ministre du budget et François Mitterrand, Président de la République : cette loi, n° 86-793 précise quelles sont les soixante-cinq entreprises nationalisées à privatiser.

Parmi elles figurent le Crédit Lyonnais, la B.N.P., la Société générale, Elf-Aquitaine, qui avaient été nationalisées avant 1981, et dont le Président de la République avait déclaré qu'il n'accepterait jamais la dénationalisation.

De cela, le 14 juillet dernier le Président de la République n'a pas soufflé mot !

Le principe de l'éclatement du service public étant admis par l'Elysée et Matignon, rien d'étonnant si « l'accroc » du 14 juillet n'a porté que sur certaines modalités, sur la procédure, non sur le fond.

Je ne surprendrai personne en affirmant que les communistes, pour leur part, entendent n'accepter aucun compromis de cohabitation : ainsi ils n'admettent pas que la procédure prenne le pas sur le fond.

Notamment, nous déclarons que, dans la braderie des grandes entreprises nationales au capital privé français ou étranger, prévue par cette loi d'habilitation, aucune modalité ne peut préserver véritablement l'intérêt national, l'indépendance économique ou l'indépendance nationale.

En ne contestant à aucun moment, sur le fond, le principe de dénationalisation, le Président de la République a, ce 14 juillet 1986, illustré l'écart de plus en plus grand que creuse la cohabitation entre ses actes présents et ce qu'il affirmait dans « Changer la vie », le programme de gouvernement socialiste : « Là où est la propriété, là est le pouvoir ».

Au cours du débat de mai dernier sur les dénationalisations que le Gouvernement a brutalement interrompu, les députés communistes ont dénoncé les dangers de la maîtrise par des capitaux étrangers de pans entiers de nos industries, de nos établissements bancaires ou financiers promis à la dénationalisation.

Nous avons alors montré que nous n'acceptons pas que le Parlement soit dessaisi du pouvoir de débattre et de décider sur une question d'une telle gravité et que seuls le Gouvernement et le Président de la République puissent donner leur avis.

Cette question nous a préoccupés bien avant le 16 mars.

En soutenant les protestations des salariés et des syndicats, les députés communistes n'ont cessé de dénoncer l'illégalité de plusieurs dizaines d'opérations de cession d'entreprises françaises à l'étranger, menées et approuvées par les gouvernements Mauroy et Fabius, dans le cadre de ce qui a été pudiquement appelé « respiration du secteur public ». Je citerai deux de ces cessions illégales, parmi les plus récentes et les plus graves : Renix, entreprise d'électronique automobile de Renault, vendue aux Américains, et Socapex, une filiale du groupe Thomson, qui a subi le même sort.

En 1985, j'ai été le premier signataire d'une proposition de résolution déposée par le groupe communiste pour demander la création d'une commission de contrôle sur ces transferts de propriété illégaux. La constitution de cette commission n'a jamais été inscrite à l'ordre du jour de notre Assemblée.

Maintenant, le Président de la République déclare : « Il ne faut pas livrer à l'étranger ce qui appartient à la Nation. » Or c'est justement ce que nous avons vainement cherché à interdire de 1981 à 1986, et c'est ce que permettent, à plus grande échelle, les dénationalisations.

Aujourd'hui, le Premier ministre prétend que le Gouvernement pourra interdire ou refuser toute participation étrangère. C'est faux ! M. le ministre d'Etat Balladur l'a expliqué dès la présentation du projet à la commission des finances.

C'est ce que confirme, d'ailleurs, une récente lettre de la Commission européenne au Gouvernement afin de lever « toute discrimination » entre Français et étrangers pour acheter ces entreprises, et de rappeler qu'à l'intérieur de la Communauté économique européenne la vente est libre entre les douze pays membres.

La menace étrangère est donc bien réelle, inhérente à la privatisation. J'ajouterai que ce péril n'est pas pour demain !

D'ores et déjà, les multinationales sont dans la place. Depuis la loi du 3 janvier 1983, le quart du capital des entreprises publiques est accessible au privé sous la forme de prêts participatifs, ou de certificats d'investissement. Comme les titres peuvent être achetés en bourse, nous n'avons pas la naïveté de croire que les géants internationaux ne se sont pas déjà portés acquéreurs.

Parmi les initiatives des « mousquetaires de la privatisation » qui fourbissent leurs capitaux, je citerai la création de France-Développement qui regroupe Paribas, Schneider, Pargesa-Bruxelles, Lambert, Pailas group où les capitaux étrangers sont bien présents.

Ni les recommandations du Conseil d'Etat ou du Conseil constitutionnel, ni un plafond de participation, ni les actions spécifiques, les *golden share*, ne pourront empêcher les étrangers de s'offrir les plus belles entreprises françaises.

En effet, le texte du Gouvernement, même remanié, ne concerne que les holdings : la C.G.E., comme maison mère, ne compte que 350 salariés dans ses locaux de la rue de la Boétie. Ses filiales comme CIT-Alcatel ne sont pas concernées par la *golden share* ou le plafond de 15 p. 100.

Les précautions mises en place ne portent que sur les « titres cédés directement par l'Etat ».

La compagnie des machines Bull détenue par l'Etat est concernée, mais pas ses filiales qui représentent pourtant l'électronique française. Thomson S.A. sera peut-être contrôlée par une action spécifique, mais celle-ci ne pourra empêcher le holding, une fois privatisé, de céder les 52 p. 100 qu'il détient dans le capital de Thomson-C.S.F. Rien n'empêchera non plus la Société française de participation industrielle de céder à l'étranger les 28 p. 100 de Thomson S.A. ou les 15 p. 100 de Pechiney qu'elle détient.

De plus, en application de la loi, si l'Etat peut refuser qu'Alstom, filiale de la C.G.E., soit vendue à un étranger, rien n'empêche un acheteur français de la revendre le lendemain à un étranger.

La seule protection valable est le combat contre les dénationalisations, pour les empêcher de se réaliser. C'est celle que préconisent les communistes : ils en appellent aux Français ainsi qu'aux salariés des soixante-cinq entreprises et de leurs filiales.

Ni le Président de la République, ni le Gouvernement ne peuvent être des garants efficaces contre la menace d'une maîtrise étrangère de secteurs vitaux de notre économie.

Voilà la grave réalité inhérente à l'entreprise de dénationalisation et aux compromis de la cohabitation.

Quelques chiffres fournis par la direction générale de l'industrie ont le mérite de montrer l'importance des entreprises françaises passées sous le contrôle des capitaux étrangers.

En 1983, celles-ci fournissaient 25 p. 100 des ventes de l'industrie française et assuraient 28 p. 100 de ses exportations. Elles employaient 19 p. 100 des effectifs et participaient pour 15 p. 100 à l'investissement industriel.

D'autres chiffres montrent que les investissements étrangers ont tendance à réduire plus fortement leurs effectifs que leurs homologues français et que leur part dans la production nationale décroît parce qu'au lieu de développer leur production en France, ils s'emploient surtout à y renforcer leur implantation commerciale, ce qui leur permet d'écouler leurs produits.

En clair, les investissements étrangers ne créent pas d'emplois, ne fabriquent pas en France et n'y font pas de recherche ; ce ne sont pas de « bons investissements » pour la France. Leur développement, que les dénationalisations vont permettre, ne peut avoir lieu qu'au détriment de l'intérêt national.

Je vais traiter maintenant de la vente au « juste prix » et de l'usage qui sera fait du produit des ventes.

Pour ce qui est de la première question, je rappelle seulement qu'en 1982, la droite, majoritaire au Conseil constitutionnel, a utilisé cette instance pour gonfler les indemnités des actionnaires privés et pour leur assurer une rallonge de 7 milliard de francs sur les finances publiques. Ravi, le président du C.N.P.F. parla alors du « sommet himalayen » atteint par cette indemnisation.

Je citerai en exemple la famille Gillet qui détenait 5 p. 100 des actions de Rhône-Poulenc : elle se vit offrir une enveloppe de 143 millions de francs ; les actionnaires de Saint-Gobain, au premier rang desquels se trouvait la famille de Vogüé, furent concernés pour 300 millions de francs.

Nous sommes complètement convaincus que cette fois encore les détenteurs de fortunes pourront faire de bonnes affaires, de très bonnes affaires !

**M. Jacques Toubon.** Il ne fallait pas nationaliser ! Vous avez voté la loi de nationalisation !

**M. Paul Chomat.** S'agissant de l'usage des recettes provenant des dénationalisations, je veux revenir sur les déclarations du Gouvernement selon lesquelles ces ressources seraient utilisées pour résoudre la crise des finances publiques, pour donner des marges de jeux budgétaires et pour réduire les déficits publics.

Sans compter le remboursement et la valorisation de l'emprunt Giscard - soit cent milliards à déboursier en 1988 - ce sont environ deux cents milliards que l'Etat devra rembourser de 1986 à 1991, environ cinq fois plus que pendant la période 1981-1985.

L'Etat va donc céder une partie du patrimoine public pour régler ses dettes et faire face à l'insuffisance de ses recettes.

Cela ne pourra contribuer ni à la création d'emplois, ni à la croissance, ni à l'équilibre des finances publiques. Le processus de dénationalisations et la cession progressive d'actifs vont imposer la mobilisation de sommes extrêmement élevées.

Pendant cinq ans, de 40 à 50 milliards seront consacrés à ces rachats ! Cela signifie que plusieurs dizaines de milliards de francs vont être utilisés chaque année, non pour créer des richesses supplémentaires mais à seule fin de s'assurer la maîtrise de sources de profits ultérieures, sans rien apporter ni aux travailleurs ni au pays.

Il est même certain que nombre de fortunes et de grandes sociétés qui entendent participer à la curée vont réduire encore un peu plus leur volume d'investissements et de dépenses utiles pour arrondir leurs cagnottes nécessaires à ces rachats.

D'autres, ou les mêmes, s'endetteront auprès du secteur bancaire, gâchant ainsi une partie des ressources de crédits disponibles dans une opération purement financière.

D'ores et déjà, on peut prévoir que ces rachats provoqueront des restructurations ultérieures, génératrices de nouveaux gâchis, d'abandons de production, de suppressions d'emplois, de fermetures de sites, de réductions des services rendus.

Au total, l'apport de quelques dizaines de milliards de francs, chaque année, au budget de l'Etat, se paiera en termes de suppressions d'emplois et d'abandons de production. Il se traduira par un accroissement des charges publiques et par une réduction relative des recettes.

Loin de réduire le déficit, l'opération de privatisation risque bien de l'aggraver. Le coût à moyen terme pour les finances publiques sera énorme eu égard aux possibilités d'amélioration qui résulteraient d'une affectation efficace à l'emploi et à la production des 250 milliards de francs mobilisés par la privatisation.

Cet aspect de gâchis direct se trouvera aggravé par l'usage qui sera fait des fonds par l'Etat. Monsieur Balladur, vous avez ainsi annoncé que « le produit de la privatisation financera les besoins en capitaux des entreprises demeurées dans les secteurs publics ainsi que l'amortissement de la dette ».

Dans le cadre de la création d'une caisse d'amortissement de la dette publique, à moyen et long terme, une grande partie des recettes de la privatisation retournera donc aux gros patrimoines et aux portefeuilles financiers.

Mais, demain, sans doute ces sociétés et ces fortunes seront-elles, directement ou indirectement, les acquéreurs des titres de sociétés dénationalisées.

L'opération de privatisation risque donc, considérée sous cet angle, d'être singulièrement paradoxale, puisque l'Etat, sous forme d'intérêts et d'amortissement de la dette, donnera aux puissances financières et aux grosses fortunes, les moyens financiers nécessaires à l'achat de ces actifs.

Il y a bien désendettement et transfert de créances obligatoires en actions, mais ils s'opèrent par le biais de l'Etat, sur le dos des salariés, de la croissance réelle et au profit de la fraction la plus financière et internationalisée du capital.

En outre le gouvernement de la droite ne dissimule pas qu'il entend aller très vite dans la privatisation du secteur bancaire et des assurances.

L'introduction de capital privé, sous forme de titres participatifs et de certificats d'investissement, avait déjà contribué à renforcer les critères traditionnels d'affectation des fonds de crédits et de réserves.

La privatisation va renforcer ce mouvement en alourdissant le poids des critères du profit sur la gestion de ce secteur. Le risque est grand de voir l'emploi, les investissements non

matériels, le développement des firmes et des régions, être plus encore victimes des crédits coûteux, inadaptés, voire de l'absence de crédit.

Le choc en retour sur le système bancaire poussera à accélérer les suppressions d'emplois dans le secteur, à reporter la charge sur les consommateurs et sur les usagers P.M.E., au risque d'accroître encore les phénomènes négatifs. Le danger est bien d'avoir un large processus de privatisation, avec son cortège de conséquences négatives, un processus qui ne résoudra pas fondamentalement les problèmes financiers qui sont posés.

A l'opposé de votre politique, nous proposons que les banques, assurances et holdings financiers soient utilisés pour le développement de certains secteurs industriels liés dans le cadre d'opérations de cofinancement et de désendettement.

Différentes modalités de prélèvements permettraient de manière complémentaire d'alléger la charge de la dette que doivent supporter les différentes collectivités publiques.

Monsieur le Premier ministre, vous et vos ministres ne cessez de proclamer que l'avenir industriel et économique du pays ne peut être assuré que si les entreprises nationalisées passent sous la direction des gérants du capital privé que vous nous citez comme exemples d'efficacité.

Mais qu'ont fait ces hommes avant 1981, lorsqu'ils dirigeaient des entreprises aujourd'hui nationalisées ?

Eux, et leurs orientations, ont plongé nombre de ces entreprises dans des situations extrêmement difficiles !

Eux, et leurs orientations, ont particulièrement contribué à l'augmentation du chômage en procédant à des licenciements massifs et à des abandons de production !

Eux, et leurs orientations, portent la responsabilité de graves insuffisances de recherche et de progrès technologique. Ils sont responsables d'une nette détérioration de nos échanges et de l'investissement industriel !

Considérez-vous comme exemplaire la gestion du groupe Schneider qui n'a pas été touché par la nationalisation de 1982 ? Ancien principal actionnaire de Creusot-Loire, Schneider a perçu quelque 8 milliards d'aide de l'Etat. Il n'en n'a pas moins, en 1984, déposé le bilan de Creusot-Loire, une entreprise qui employait 40 000 salariés.

Ce même groupe Schneider est le principal actionnaire de la Normed, première entreprise de construction navale qui vient d'être déclarée en état de cessation de paiement, ce qui menace 7 000 emplois. Depuis 1981, Normed a reçu des milliards provenant de fonds publics.

Aujourd'hui, M. Didier Pineau-Valencienne, l'ancien président-directeur général de Creusot-Loire, annonce que Schneider, qu'il dirige, est en passe de constituer un trésor de 8 milliards de francs, afin de contrôler l'un des groupes industriels en vente. Ce magot du groupe Schneider ne provient-il pas de la casse des emplois et des productions, ainsi que des concours publics ?

Nous ne pouvons pas faire confiance à de tels groupes, à de tels hommes pour assurer l'avenir, lutter contre le chômage et être économes des fonds publics.

D'autres magots apparaissent au fur et à mesure que se font connaître les prétendants « repreneurs ».

La constitution de ces « trésors de guerre » a commencé très tôt, illégalement et au su de tous.

Voici des exemples célèbres. A la fin de 1981, une plainte a été déposée contre trois dirigeants de la Banque de Paris et des Pays-Bas, dont le président-directeur général Pierre Moussa, pour transferts illicites de capitaux en Suisse. Une plainte a été déposée aussi contre un industriel toulousain, Pierre Latecoère, pour trafic d'or avec le Canada. Ces plaintes ont subi le sort classique. On en parle quelques semaines, puis un jour, comme c'est l'usage, elles s'ensevelissent dans les sables.

« J'ai 8 milliards », annonce le groupe Schneider ; « J'ai 3 milliards », proclame Jérôme Seydoux, des Chargeurs réunis ; « J'ai une dizaine de milliards à portée de la main », affirme Bernard Pagery, de la Compagnie du Midi et des assurances Drouot. La Lyonnaise des Eaux dispose de 2,5 milliards, Carrefour de 5 milliards et Elf de 22 milliards.

Il y a aussi les nationalisées de 1982, riches de 15 milliards d'indemnisation qui leur ont été versés. Rothschild vient de fonder une société d'investissement pour la prise de participation dans les entreprises dénationalisées.

Les sociétés de portefeuille disposent chacune de plusieurs centaines de millions de francs. Elles ont procédé dans la dernière période à des augmentations de capital en vue de l'acquisition directe ou en bourse de participations significatives.

D'autres investisseurs gardent aussi disponibles des sommes considérables : plusieurs centaines de millions pour Alain Chevalier ; 2 milliards pour André Chauffour ; 4 milliards pour Francis Bouygues.

Avec vos décisions de privatisation dans l'audiovisuel, de nombreux candidats se sont fait connaître. Parmi eux, outre M. Francis Bouygues et Jérôme Seydoux déjà mentionnés, on peut encore citer Robert Hersant, Bernard Tapie, André Rousselet de Canal plus ; Lagardère, président-directeur général de Hachette et de Matra ; Jacques Rigaud, président-directeur général de la C.L.T., et Nicolas Seydoux.

La plupart des grandes sociétés privées ou nationalisées, qui assuraient, il y a peu encore, ne pas disposer d'argent pour relancer l'économie, préserver le pouvoir d'achat des salariés et créer des emplois, étalent aujourd'hui, au grand jour, leurs fortunes accumulées. Oui, comme nous l'affirmons, il y a de l'argent dans les entreprises et les institutions financières ! Cet argent, disponible pour accaparer des pans juteux du secteur public, fait totalement défaut lorsqu'il s'agit de créer des emplois, de développer des productions ou d'assurer formations, qualifications et recherches !

Pas plus que les gouvernements précédents, vous n'entendez remédier à cette situation.

Les informations partielles, mais édifiantes, sur ces « trésors de guerre » ont au moins le mérite de montrer la crédibilité des propositions des communistes pour dégager et mobiliser les ressources nécessaires à la relance économique et à la lutte contre le chômage.

Je tiens maintenant à revenir brièvement sur le rôle utile que les nationalisations peuvent et auraient dû jouer pour la France et pour les salariés, et sur notre conception de la gestion des entreprises nationalisées.

Si le chômage a tant augmenté depuis 1974, si tant de retards sont constatés dans la recherche, les investissements et le développement technologique, ce n'est surtout pas parce que l'intérêt privé aurait été négligé. Au contraire ! C'est parce qu'il a trop dominé les décisions essentielles.

Si tant de difficultés existent, c'est parce que les ressources de notre pays n'ont pas été assez mobilisées pour l'intérêt national et en faveur d'une politique industrielle nouvelle donnant la priorité à l'emploi ou à une politique de formation des hommes.

Toutes ces difficultés viennent de ce que la démocratie n'a pas été choisie comme moteur de l'innovation.

L'élargissement du secteur public et sa réelle démocratisation, que nous n'avons cessé de demander, auraient pu et dû transformer les choses.

S'il n'en a pas été ainsi, si l'expérience faite depuis 1982 n'a pas permis de renforcer l'idée de l'efficacité du secteur public, et si, maintenant, le Gouvernement peut porter atteinte aux nationalisations, c'est que la nationalisation s'est par trop limitée au simple transfert de propriété à l'Etat. Contrairement à nos propositions, il y a eu trop d'étatisation et pas assez de démocratisation.

A aucun moment, la démocratie n'a réellement pénétré dans les rouages décisionnels des entreprises nationalisées. Les vieux critères capitalistes ont survécu et les choix ont, le plus souvent, continué à s'inscrire dans la même logique ; les mêmes effets ont été enregistrés et les désillusions se sont épanouies.

Il en a été ainsi parce que le poids des salariés sur la vie et la gestion des entreprises n'a pas été suffisant.

Il en a été ainsi parce que les communistes n'ont pas été assez entendus et parce que n'a pas été appliquée leur conception démocratique des nationalisations à la française.

Les choix que nous proposons, qui ont été refusés par le Président de la République et les gouvernements socialistes, restent aujourd'hui nécessaires, et, comme nous l'avons déjà montré, la solution n'est pas de dénationaliser.

La question essentielle est, plus que jamais, celle des choix politiques et, sur celle-ci, les communistes s'expriment clairement.

L'attitude du Président de la République n'est porteuse d'aucune perspective positive pour les forces populaires et progressistes.

L'orientation qu'il a imprimée dès la fin de 1982 aux gouvernements a eu pour double effet de ne pas permettre les réformes et le redressement promis et d'assurer la victoire de la droite en mars dernier.

Aujourd'hui, il ne dénonce pas et, surtout, ne combat pas l'activité politique de régression sociale, d'abandon national et de course au profit, voulue par les forces du capital et mise en œuvre par le Gouvernement.

Comme l'a nettement affirmé le comité central du parti communiste français, « poursuivre dans cette voie, ce serait condamner la France à une société d'inégalité, d'injustice, de précarité, de violence, à l'américaine, ce serait aller vers une France affaiblie, plus dépendante ».

Voilà le prix que font payer et feront de plus en plus payer à la France et aux Français les adeptes de l'abandon des promesses de 1981, devenus aujourd'hui adeptes de la cohabitation, et les tenants d'un libéralisme à tout crin.

Ce n'est pas le choix des communistes. Il est incompatible avec leurs objectifs de construire en France une société nouvelle adaptée aux conditions de la France de notre temps. Il est incompatible avec leur engagement auquel ils entendent en toute circonstance rester fidèles : défendre les intérêts des travailleurs et des plus faibles, face à la rapacité des privilégiés.

Le choix des communistes a été fixé par le comité central de leur parti dès le 25 mars : « Dans cette situation, la tâche centrale est plus que jamais de faire progresser dans l'action les solutions nouvelles que la crise actuelle du capitalisme appelle dans tous les domaines. »

Les communistes mesurent la difficulté de cette tâche, l'âpreté du combat de classe, particulièrement dans une période d'affaiblissement de la place du parti communiste français dans la vie nationale.

Cependant, toute l'histoire du parti communiste atteste de sa capacité à ne pas céder aux pressions et aux coups de la bourgeoisie et de ses serviteurs.

Aujourd'hui encore, ils repousseront toutes les invitations à accepter la soumission docile du peuple français à la crise, aux sacrifices, au chômage et ils refuseront aussi le repli sur soi, source de passivité et d'inefficacité. Toute l'évolution du pays, les mutations technologiques, sociales et culturelles montrent le besoin de la société nouvelle, libérée des entraves et des gâchis du capitalisme, que nous proposons.

Ici nous combattons vos projets, Dans nos villes et campagnes nous expliquons, nous rassemblons pour développer l'action contre votre politique et lui donner plus de force.

Aujourd'hui, pour masquer les choix nécessaires, vous légiférez à coups de 49-3 et vous développez des manœuvres politiciennes, au rang desquelles figurent la cohabitation et la désinformation sur le parti communiste.

Cependant, des luttes existent et se développent. Avec les résultats des élections syndicales, elles témoignent de la progression de la combativité des salariés. Tout ne se décide pas exclusivement ici, ni dans les relations Elysée-Matignon ou dans les cercles des privilégiés détenteurs de capitaux.

Il faut compter avec les travailleurs et les démocrates qui font le bilan des illusions et désillusions. Beaucoup, déjà, agissent. Comptez sur les communistes pour qu'ils soient encore plus nombreux demain.

Pour conclure, je veux être clair : si la Constitution le lui avait permis, le groupe communiste aurait déposé sa propre motion de censure pour exprimer son désaccord fondamental - ne laissant aucune place à quelque compromis de cohabitation que ce soit - sur la gestion des affaires du pays et l'usage qui est fait de la Constitution. En votant la présente motion de censure, nous voulons avant tout marquer une opposition irréductible à une politique qui aggrave les inégalités sociales, condamne trop de salariés au chômage, à la précarité et à la déqualification.

Enfin, monsieur le Premier ministre, nous censurons le Gouvernement parce que nous vous opposons l'avenir de notre pays.

La crise, c'est la vôtre ! C'est celle de la gestion capitaliste de notre pays. Depuis des décennies, les mêmes principes régissent notre économie ; les mêmes hommes ont gouverné avec les mêmes concepts idéologiques. Vous avez eu tous les pouvoirs, et la situation n'a cessé de se détériorer.

Certes, une expérience a été engagée en 1981. Mais, dès lors que les mêmes critères de gestion ont prévalu, nous avons repris le même chemin.

Malgré le trouble créé par une expérience ratée, malgré la crédulité qui s'est développée envers la fatalité de la crise, nous, communistes, demeurons plus que jamais convaincus que la solution aux problèmes des Français appelle une autre politique. Il est possible d'avoir plus de justice, plus de solidarité, plus de responsabilité, plus de démocratie et de liberté, mais pas en rampant devant les exigences du capital.

Nous proposons, au contraire, de mettre la société au service de tous les hommes en inversant les fondements de la production, car le moteur de toute action doit être l'épanouissement de l'homme. C'est pour lui que la science doit progresser, pour lui que la production doit être conçue, pour lui que les libertés doivent être sans rivages.

A cet effet, nous sommes les rassembleurs de tous ceux qui refusent la fatalité du déclin du pays, de tous ceux qui ont envie de faire du neuf.

Nous voulons aussi être la fierté des enfants de notre pays qui, demain, auront à juger l'histoire des années quatre-vingts. Nous ne nous contenterons pas de voter la censure, nous appelons le pays à vous censurer. Votre projet sera adopté, mais il vous restera à mettre en œuvre cette politique, et ce ne sera pas le plus facile. Vous nous trouverez encore sur votre chemin, luttant avec tous ceux qui, pour construire une société juste, solidaire et libre, s'opposent à votre politique rétrograde.

L'avenir n'appartient pas à ceux qui cèdent devant sa majesté l'argent, mais à ceux qui luttent pour donner à notre peuple la maîtrise de son destin. Nous en sommes, et c'est pourquoi le groupe communiste votera la censure. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. François d'Aubert.

**M. François d'Aubert.** Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, nous voici donc presque au terme d'une procédure à la fois longue et sinieuse à l'approche de l'adoption d'une authentique loi de liberté économique.

La procédure aura été longue. Cela a été rappelé : loi d'habilitation votée par la majorité parlementaire, utilisation de l'article 49, alinéa 3, motion de censure rejetée, recours, avis du Conseil constitutionnel, veto du Président de la République, présentation à l'Assemblée de l'ordonnance transformée en projet de loi, réutilisation du 49-3, re-motion de censure. Si c'était à refaire, certains détours seraient probablement évités.

Mais ce n'est pas l'heure d'épiloguer sur les avantages et les inconvénients respectifs des ordonnances et de la loi ou de se demander pourquoi l'article 49-3 est ainsi utilisé à répétition, alors que c'est une procédure surtout prévue dans le cas où le Gouvernement ne peut pas compter sur sa majorité pour le soutenir. Or personne, monsieur le Premier ministre, ne peut nourrir de doute sur la loyauté totale de votre majorité parlementaire et sur le soutien qu'elle apporte au Gouvernement. *(Sourires et murmures sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Pierre Messner.** Très bien !

**M. François d'Aubert.** Aujourd'hui, il faut enfin que les acteurs économiques, les dirigeants, les salariés des entreprises sachent à quoi s'en tenir sur l'avenir des soixante-sept entreprises qui les concernent. Les choses ne peuvent plus être retardées, contrairement à ce qu'a l'air de penser le Président de la République. Il faut absolument que le mécanisme juridique de la privatisation entre dans notre droit ; il faut que la mécanique économique et financière de la privatisation se concrétise sur le terrain, dans les entreprises.

La loi donne au Gouvernement un délai de cinq ans pour mener à bien la privatisation. Mais, du fait du calendrier politique, il y a d'abord une période de douze à dix-huit mois, c'est-à-dire jusqu'à la campagne présidentielle, qui doit être absolument mise à profit pour faire des opérations significatives dans les grands groupes nationalisés, dans les banques, dans les services. Tout cela est affaire de volonté politique, car, pour le Président de la République, le combat contre la privatisation n'est manifestement pas terminé. Pour chaque entreprise « privatisable » sera livré et télécommandé par l'Elysée un combat d'arrière-garde sous les prétextes les plus divers et - nous le savons maintenant - les plus futiles. Même le chemin de la privatisation a été miné avant mars 1986, et les bombes à retardement ne manqueront pas d'éclater - je pense, monsieur le Premier ministre, que vous en êtes prévenu.

Je voudrais simplement ici poser trois questions.

Qui est encore aujourd'hui pour la nationalisation ? (*Nous ! sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

**M. Philippe Auberger.** Les archaïques !

**M. François d'Aubert.** Qui fait aujourd'hui obstacle à la privatisation ?

Quelles conditions réunir pour réussir la privatisation ?

J'en viens à ma première question : la nationalisation a-t-elle encore des défenseurs ? (*Oui ! sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*) En 1981, elle était parée de tous les bienfaits et de toutes les vertus. Celle du crédit et des grands groupes industriels ouvrait les vannes d'un impressionnant flot de promesses auxquelles les socialistes faisaient semblant de croire. Les nationalisées, rappelons-les, devaient être à la fois le fer de lance de la politique industrielle...

**M. Michel Delebarre.** C'est vrai !

**M. François d'Aubert.** ...l'outil privilégié d'une politique contracyclique de l'investissement - cela, c'est pour M. Strauss-Kahn -, le modèle de restructuration des industries de base, les vecteurs de la reconquête du marché intérieur - ça, c'est pour Mme Cresson - et de l'aménagement du territoire - ça, c'est pour M. Fabius, dont on sait comment il s'est servi des fonds publics pour assurer sa réélection dans sa circonscription. (*Protestation sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ce devait être aussi l'assurance contre les démantèlements, les ventes par appartements, l'internationalisation du capital national - ça c'est pour M. Mitterrand -, sans parler évidemment de l'emploi, principale voire seule raison d'être, à écouter le candidat François Mitterrand, pendant sa campagne électorale, de ces mêmes nationalisations. En novembre dernier, lors du débat parlementaire sur les nationalisations, le ton avait changé. Nous avions senti les socialistes un peu désabusés et déçus. Vous qui pensiez pouvoir présenter, quatre ans après les nationalisations, un bilan de rupture avec le capitalisme - ça, c'est pour M. Mauroy - et l'ouverture d'une ère nouvelle, vous n'aviez comme seule ressource dialectique la défense pied-à-pied de sous-comptes d'apothicaire. Votre seule préoccupation, et avouez que c'était un paradoxe, était de prouver qu'une entreprise publique était meilleure qu'une entreprise privée pour réaliser des profits capitalistes, meilleure que le pire des trusts apatrides pour internationaliser les financements, meilleure que la plus cruelle des entreprises privées pour se restructurer et liquider des milliers d'emplois. Voilà quelles étaient vos fiertés, en novembre dernier ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Aujourd'hui, personne n'aperçoit dans les arguments de M. Strauss-Kahn ne serait-ce que les frémissements des prémices d'une position de repli un tant soit peu crédible.

Difficile, évidemment, de plaider maintenant l'extension des nationalisations, alors qu'il y a six mois des ministres socialistes, et non des moindres, penchaient en faveur de la privatisation et encourageaient plutôt la direction des grandes entreprises publiques à la préparer, ce qui fut d'ailleurs fait dans quelques cas.

Difficile aussi, monsieur Strauss-Kahn, de justifier les nationalisations par leurs « succès sociaux ».

La nationalisation des groupes industriels, quatre-vingt-cinq mille postes de travail supprimés depuis 1982 ; la nationalisation des grandes banques, soixante mille personnes en état de sureffectif dans les banques et les assurances. Voilà les résultats brillants de la politique sociale des nationalisations.

**M. Jacques Fleury.** Vous devriez être prudent, monsieur d'Aubert. On pourrait en reparler dans quelques mois !

**M. François d'Aubert.** Difficile toujours de justifier les nationalisations par les succès d'une politique planifiée : les auteurs des nationalisations rêvaient de pouvoir piloter...

**M. François Patriat.** C'est vous qui rêvez !

**M. François d'Aubert.** ... l'économie du haut des ministères ou du commissariat au Plan, n'est-ce pas monsieur Strauss-Kahn, vous qui en étiez le commissaire adjoint ? Mais ce sont les nationalisées qui ont été les premières à vous faire des pieds de nez. Même désillusion pour la conquête du marché intérieur. En France comme à l'étranger

- et cela est particulièrement grave - nos parts de marché ont diminué depuis 1982, et les entreprises nationalisées y ont plutôt contribué.

Même certains des épouvantails que vous brandissiez pendant la campagne électorale sont défendus avec talent, certes, mais avec bien peu de conviction : par exemple, celui de l'étroitesse du marché financier. Il apparaît à l'évidence aujourd'hui que celui-ci sera en mesure d'absorber la privatisation, même si le rétablissement de l'anonymat sur l'or et la relance de l'immobilier peuvent mobiliser une épargne non négligeable : même si l'état déplorable dans lequel vous avez laissé certaines nationalisées obligera à une forte recapitalisation.

En panne d'arguments et de justifications, vous vous rabattez sur quelques vieux trucs qui vous ont sans doute été soufflés par les travaillistes britanniques, mais qui datent un peu, puisque même ces derniers ne renationaliseraient pas ce qui a été privatisé par Mme Thatcher, s'ils revenaient au pouvoir.

Vous critiquez par exemple, monsieur Strauss-Kahn, les méthodes d'évaluation des entreprises privatisables. Mais êtes-vous bien, vous les socialistes, les mieux placés pour le faire, alors qu'en 1982, vous n'avez pas hésité à acheter le silence des actionnaires étrangers en surpayant leur indemnisation sur le dos des contribuables et des deniers publics ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. Philippe Auberger.** Absolument !

**M. Jacques Toubon.** Il parle d'or !

**M. François d'Aubert.** Pourtant, pour pauvres et essouffés qu'elles soient, la position et l'argumentation de l'opposition méritaient peut-être - c'est une réflexion personnelle - un autre sort que celui que lui réserve l'utilisation un peu abrupte de l'article 49-3, qui, en l'occurrence, a supprimé la traditionnelle et fort utile discussion générale. Celle-ci fait en quelque sorte partie des droits imprescriptibles du Parlement.

**M. Roland Dumas.** En effet !

**M. François d'Aubert.** Elle permet à chaque groupe politique de s'exprimer un peu plus longuement sur des problèmes importants comme celui-ci...

**M. Jean-Pierre Sueur.** Très bien !

**M. François d'Aubert.** ... qu'à l'occasion d'un débat de motion de censure. Je le regrette et je regrette qu'elle n'ait pu avoir lieu, jeudi dernier.

Je reforme cette parenthèse. Revenons à l'opposition. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Michel Delebarre.** Dommage que ce soit une parenthèse ! D'ailleurs, c'est un discours dont on ne retiendra que les parenthèses !

**M. François d'Aubert.** Elle critique aussi maintenant la possibilité offerte aux titulaires de créances sur l'Etat de pouvoir les échanger contre des actions d'entreprises privées. Si je comprends bien votre logique, vous étiez silencieux quand la dette augmentait, vous protestez quand elle diminue. Souhaitiez-vous donc que la dette française ressemble pendant longtemps encore à la dette mexicaine ? Voilà la réalité de votre argumentation.

**M. Pierre Mauroy.** Caricature !

**M. François d'Aubert.** Aujourd'hui, il faut bien en convenir, les apôtres de la nationalisation ne courent pas les rues. Ils sont un peu plus de douze, mais guère plus au Parlement. Le trop-plein idéologique et l'accumulation de promesses non tenues ont eu raison d'une idée cinquantenaire, qui est, heureusement, en train de mourir. Il n'y a pas à le regretter, il n'y a pas à déplorer que les nationalisations de 1981 aient été un échec. Si elles avaient réussi au regard des critères et des objectifs proclamés en 1981, la France serait encore plus sûrement et encore plus vite entrée dans l'avenir à reculons et aurait sans doute encore moins préparé son avenir.

**M. Robert-André Vivien.** Très bien !

**M. François d'Aubert.** Je ne crois pas que les frontières entre le secteur public et le secteur privé doivent avoir un caractère totalement pragmatique. Ce ne peut être un réconfort pour nous - même si cela en est peut-être un pour le

Président de la République socialiste - de constater que la France aura encore, même après la privatisation de ces soixante-cinq entreprises, le secteur public le plus vaste d'Europe.

L'opposition serait trop contente que le Gouvernement explique aux Français que la privatisation s'impose pour des raisons idéologiques, inverses et symétriques de celles qui ont conduit à nationaliser. Nous ne sommes pas tombés dans ce piège, mais ne ne sommes pas pour autant prêts à privatiser sans arguments et en rasant les murs.

Je rappellerai brièvement les quatre arguments qui me paraissent aujourd'hui les plus importants :

Premièrement, nécessité absolue de séparer la politique de l'économie. Or, les entreprises nationalisées sont les symboles mêmes de cette interférence constante de la politique et de l'économie, même si elle ne prend pas toujours les formes caricaturales qui ont été décrites çà et là ;

Deuxièmement, nécessité d'avoir des dirigeants effectivement responsables de la marche de leur entreprise et soumis à un système de sanction économique et non politique, fondé uniquement sur les résultats de l'entreprise. Or, la vie récente des entreprises nationalisées offre aussi bien des exemples d'ingérence politique dans la vie des entreprises que de technologies incontrôlées. La privatisation doit faire disparaître progressivement cet état de fait ;

Troisièmement, nécessité de mettre fin aux effets pervers d'un système de crédit presque entièrement nationalisé ;

Enfin, la nécessité de ne plus considérer le contribuable comme une vache à lait.

Aujourd'hui, on a l'impression que plus grand monde ne défend les nationalisations. Le caprice idéologique de la nationalisation, si fort en 1981, s'est estompé. La question est donc simple : qui fait obstacle à la privatisation des entreprises publiques ?

Pour répondre à cette seconde question, il faut aborder, comme l'a fait M. Messmer, l'attitude du Président de la République au cours de ces dernières semaines.

En opposant son veto, en refusant de signer les ordonnances de privatisation, il montre avec éclat que son souci majeur n'est pas tant le redressement économique ou l'avenir des plus grandes entreprises française que la manœuvre politique censée grossir son capital dans les sondages. Cette attitude est affligeante.

**M. Philippe Auberger.** Absolument !

**M. Pierre Messmer.** Tout à fait !

**M. François d'Aubert.** Il y a six mois le gouvernement de M. Fabius brandissait le spectre de la déstabilisation qu'entraînerait selon lui la privatisation des entreprises nationalisées en 1981. C'était chercher la paille dans l'œil du voisin, sans voir la poutre qui était dans le sien.

Comment oublier en effet l'ampleur du traumatisme créé dans les entreprises nationalisées après le 10 mai 1981 et qui dura plus d'un an ? Le Président de la République, son entourage de conseillers industriels - si brillants - en assumèrent allégrement la responsabilité.

A l'époque, il n'était pas question pour des dirigeants, qui apprirent souvent leur limogeage par la radio ou la télévision, de cette sorte de droit au reclassement que semble aujourd'hui exiger le Président de la République pour les dirigeants nommés en 1982 et dont le mandat n'a pas été renouvelé. Cette prétention bizarre nous semble légèrement contraire à toutes les traditions du service public.

Aujourd'hui, malgré les dégâts occasionnés en 1981-1982, malgré les retards pris dans les grandes décisions stratégiques, malgré les handicaps accumulés par rapport à nos concurrents, voilà les mêmes qui, à l'Élysée, récidivent, cassant le rythme de vie des entreprises et les maintenant dans une situation d'incertitude. Si, au moins, François Mitterrand pouvait étayer sérieusement son hostilité à la privatisation de ces soixante-cinq entreprises ! Mais chacun sait, ou devrait savoir, qu'en matière de nationalisation François Mitterrand, depuis quarante ans, a dit et fait tout et le contraire de tout.

Ainsi, en 1946, il faisait campagne dans la Nièvre contre les nationalisations qualifiées « de source de gaspillages et de bureaucratie » (*Très bien ! sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste*), mais, en avril 1986, il s'érigait en défenseur de ces mêmes nationalisations de 1946. Compréhensible que pourra !

En 1981, ce fut lui personnellement qui décida, contre l'avis de Michel Rocard, la ruineuse nationalisation à 100 p. 100 des grands groupes industriels et des banques !

**M. Michel Margnea.** Parlez-nous de Raymond Barre !

**M. François d'Aubert.** Mais cela ne l'empêcha pas - admirons la cohérence intellectuelle - juste avant les élections de mars dernier de décider la privatisation d'Europe n° 1, sans qu'il y ait eu évidemment le moindre débat devant l'opinion publique ou le Parlement.

**M. Robert-André Vivien.** Très bien !

**M. François d'Aubert.** Rappelons encore à celui qui s'érige depuis le 14 juillet - c'est récent - en défenseur de l'intérêt national et du patrimoine public, que son scrupule est bien tardif puisqu'entre 1981 et 1986 il donna son feu vert pour la vente à l'étranger d'une bonne vingtaine de filiales d'entreprises publiques françaises, qu'il s'agisse de la Compagnie des Lampes, vendue par Thomson au néerlandais Philips, ou de Rénix, filiale cédée par Renault à l'américaine Bendix.

Monsieur Strauss-Kahn, il ne s'agissait pas là uniquement de filiales de peu d'importance ou dénuées d'intérêt stratégique.

**M. Michel Delebarre.** Parlez-nous de l'état de ces entreprises en 1981 !

**M. François d'Aubert.** Dans certains cas d'ailleurs, cela ne passa pas tout à fait inaperçu. Par exemple, quand Pechiney céda sa filiale Howmet Aluminium à l'entreprise nord-américaine Alumax pour 1,8 milliard de francs, ne vit-on pas avec étonnement - et sans doute non sans une certaine gêne à l'Élysée - le président d'Alumax déclarer publiquement dans l'hebdomadaire *Business Week* qu'il n'avait jamais fait une aussi bonne affaire ?

**M. Jacques Toubon.** Et la Cofaz, numéro 1 des engrais !

**M. Michel Delebarre.** Bravo, vous réveillez même M. Toubon !

**M. François d'Aubert.** Que penser alors du comportement du Président de la République qui s'érige aujourd'hui en gardien d'une vigilance aussi pointilleuse que tardive de l'intérêt national ?

**Mme Véronique Neiertz.** Cela vous gêne !

**M. François d'Aubert.** Pourquoi ne pas avoir eu ce même sursaut de conscience lorsque ses propres conseillers industriels, MM. Boulblil et Salzmann, donnèrent l'ordre à Saint-Gobain, nouvellement nationalisée, de se défaire de sa participation dans Olivetti qui était déjà champion européen de la bureautique, donc de renoncer à une alliance qui pouvait être prometteuse pour l'industrie électronique française ?

**M. Philippe Auberger.** Bradage !

**M. François d'Aubert.** Le sursaut présidentiel aurait été à l'époque le bienvenu car cette affaire, industriellement déplorable pour la France, se fit aussi contre les intérêts financiers de l'Etat. Les actions, cédées pour 3 000 francs par Saint-Gobain à M. Benedetti, P.-D.G. d'Olivetti, furent en effet revendues au géant américain A.T.T. 4 500 francs quelques semaines plus tard et valent aujourd'hui près du double !

**M. Robert-André Vivien.** Très bien !

**M. François d'Aubert.** On se doute bien maintenant qu'à l'exception de l'Etat français, le bénéfice de plusieurs milliards de centimes ainsi réalisés ne fut pas perdu pour tout le monde, et je ne pense pas uniquement à M. Benedetti.

**M. Robert-André Vivien.** Très bien !

**M. François d'Aubert.** Le comportement du Président depuis sa déclaration du 14 juillet apparaît à l'évidence comme un prétexte, comme une formidable manifestation de mauvaise foi.

**M. Roland Dumas.** C'est très médiocre !

**M. Pierre Mauroy.** Suffit, d'Aubert !

**M. François d'Aubert.** Nul ne peut certes empêcher le Président de la République de prendre l'opinion publique à témoin et de faire grand bruit, un 14 juillet de surcroît, sur les dangers que présenterait pour notre indépendance nationale la prise de contrôle par des investisseurs étrangers d'entreprises nationalisables. Mais n'est-ce pas aussi abuser de la

bonne foi de cette même opinion publique que de chercher à l'impressionner par des arguments émotionnels, flattant certes notre amour-propre national, mais suffisamment vagues pour permettre toutes les interprétations, et ce sans que le grand public connaisse toujours les véritables enjeux économiques ? Encore une occasion gâchée de discuter enfin sérieusement des liens qui peuvent exister entre l'indépendance nationale et le contrôle exercé par tels ou tels intérêts étrangers sur telle ou telle entreprise française !

Non content d'utiliser son potentiel de nuisance à l'égard des entreprises privatisables (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*), le Président de la République apparaît aussi de plus en plus à cette occasion comme le véritable chef de l'opposition.

**M. Roland Dumas.** Décidément, il vous obsède !

**M. François d'Aubert.** Non seulement il fait obstacle à la réalisation de ce qui a été souhaité par une majorité de Français le 16 mars, non seulement il ralentit l'action gouvernementale, mais encore il conteste au Gouvernement le libre choix des voies et moyens pour réaliser sa politique. (*Plusieurs députés du groupe socialiste quittent ostensiblement l'hémicycle.* - *Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Philippe Auberger.** La vérité les blesse, ils la fuient !

**M. Robert-André Vivien.** Cela nous rappelle le bon vieux temps !

**M. François D'Aubert.** C'est à nous, parlementaires de la majorité qui soutenons loyalement le Gouvernement, de l'exprimer clairement : il n'appartient pas au Président de la République d'imposer au Gouvernement et à la majorité parlementaire la voie législative si le Gouvernement a retenu la voie de l'habilitation et des ordonnances. Ce n'est pas un hasard si les auteurs de la Constitution ont placé l'article 38 dans le titre V relatif aux « rapports entre le Parlement et le Gouvernement ». Ce n'est pas aujourd'hui au Président de la République d'inventer pour les besoins de sa propre cause ou de celle de ses amis un titre V bis traitant des « rapports entre le Parlement et le Président de la République ». Cela reviendrait à accepter que le Président s'approprie progressivement une sorte de tutelle sur les relations juridiques et politiques du Gouvernement avec le Parlement. Cette prétention est inadmissible. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Une fois surmonté l'obstacle présidentiel - car nous y parviendrons - quels écueils éviter pour réussir la privatisation et en faire l'un des axes de redressement de notre économie ?

La nationalisation à grande échelle de 1981, principalement celle de la quasi-totalité de notre système bancaire, avait fait de notre pays « une nation à part ». Evitons donc d'abord que la privatisation de ces soixante-cinq entreprises ne soit encore pour la France un moyen de se singulariser, de succomber aux délices d'une expérimentation « *made in France* », flatteuse pour notre amour-propre, mais jugée de l'extérieur comme un incorrigible mal français. Dans la compétition économique, la France n'a rien à gagner à être un monde économique à part, sorte de système d'économie mixte bâtarde, satisfaisant pour ceux-là seulement qui croient que les contraires peuvent se concilier en économie, ce qui n'est évidemment pas vrai.

Déjà le changement de douze P.D.G. sur vingt-cinq a été observé, monsieur le Premier ministre, avec philosophie, avec amusement et parfois avec un peu d'agacement par ceux qui pensent que c'est vraiment un impératif absolu de séparer la politique de l'économie et de ne plus confondre le domaine des affaires et celui de la politique. Souhaitons simplement que le petit train des faveurs, des compensations et des dosages qui est passé cahin-caha mercredi dernier en conseil des ministres soit bien le dernier... (*Rires sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

**M. Jean Proveux.** Pauvre d'Aubert : il croit encore au Père Noël !

**M. François D'Aubert.** ... car la série a été trop longue, depuis des années et des années qu'elle dure.

**Un député du groupe socialiste.** Cela devient intéressant !

**M. François d'Aubert.** Evitons ensuite que la privatisation ne suscite de faux espoirs. En 1981, les socialistes avaient promis une amélioration de l'emploi par l'accroissement du secteur nationalisé qui devait embaucher jusqu'à plus soif.

**M. Jean Proveux.** N'importe quoi !

**M. François d'Aubert.** Les travailleurs de la sidérurgie, des charbonnages, de la chimie lourde, de l'automobile, du textile, de l'électronique ont su rapidement à quoi s'en tenir.

**M. Maxime Grametz.** Ils ne perdent rien pour attendre !

**M. François d'Aubert.** Ne commettons pas la même erreur. Ne promettons pas que la privatisation permettra d'un coup de baguette magique de créer des emplois dans les secteurs où la restructuration n'est pas commencée ou pas encore achevée.

Pour réussir les privatisations, il faut enfin une attitude cohérente vis-à-vis des capitaux étrangers susceptibles de s'investir ou menaçant de contrôler une entreprise lors de sa dénationalisation.

La cohérence implique d'abord que le débat sur la protection des intérêts nationaux, exagérément dramatisé par le Président de la République et soumis à une certaine surenchère nationaliste, se dépassionne quelque peu. La défense des intérêts économiques français vaut bien cet effort d'autodiscipline.

La cohérence voudrait ensuite que l'on mesure bien l'importance toute relative des barrières juridiques que l'on peut ériger cà et là pour empêcher telle ou telle prise de contrôle, par rapport aux différences de compétitivité qui accroissent incontestablement la vulnérabilité des entreprises françaises.

La cohérence voudrait enfin que l'on puisse s'appuyer sur un capitalisme national solide et diversifié, sans pour autant se priver de l'atout de participations financières croisées avec des partenaires étrangers, notamment européens.

Le dispositif que vous proposez, monsieur le Premier ministre, est-il la réponse appropriée à ces exigences complémentaires et non contradictoires ?

En ce qui concerne la possibilité pour les entreprises privatisables de trouver rapidement un noyau dur de capitaux français autour duquel se structurerait le capital de l'entreprise, elle dépend à la fois de la volonté des dirigeants des entreprises, de l'état financier de celles-ci et, enfin, de la faculté laissée ou non à des investisseurs français clairement identifiés de constituer rapidement des blocs de contrôle.

Dans cette optique, il ne semble pas souhaitable qu'un arrêté ministériel puisse interdire à une personne physique ou morale d'acquérir lors de la privatisation plus de 5 p. 100 des titres cédés. Ce plafond un peu bas risque en effet d'entraîner l'atomisation du capital de l'entreprise, du moins lorsque celle-ci arrivera sur le marché financier. Une telle atomisation aurait un autre inconvénient : empêcher un contrôle efficace des actionnaires sur les dirigeants des entreprises. Elle irait donc aussi à l'encontre de l'objectif de responsabilisation de ces mêmes dirigeants, seule véritable contrepartie qui puisse être imposée par rapport à la liberté totale qu'ils auront dans la gestion de l'entreprise.

Pour éviter les prises de contrôle par des capitaux étrangers, deux mesures sont proposées qui viennent s'ajouter à la loi de 1966 sur les investissements étrangers et aux règles particulières du système bancaire : la limitation à 15 p. 100 des achats de titres par des investisseurs étrangers et la création facultative dans les entreprises privatisables d'une action spécifique, renforçant les pouvoirs de contrôle de l'Etat pendant plusieurs années après la privatisation et allant jusqu'à interdire purement et simplement toute prise de contrôle par des étrangers.

Ce dispositif est destiné de toute évidence à devancer toute velléité de critique socialiste sur le thème du « bradage du patrimoine national ». Et s'il semble de nature à satisfaire le Conseil constitutionnel, il nous expose à la censure de la Communauté européenne.

Ce dispositif mériterait donc d'être affiné. Par exemple, en alignant le pourcentage de capitaux pouvant être détenus par des étrangers lors de la privatisation sur les 20 p. 100 de la loi de 1966 ; et, sans doute aussi, en apportant des nuances selon que ces 15 ou 20 p. 100 sont apportés par une ou plusieurs personnes physiques ou morales étrangères ayant ou non des intérêts liés.



Certaines modalités demandent des explications, notamment l'action spécifique, calquée sur la *golden share* anglaise. L'administration britannique, aux traditions différentes de la nôtre, n'en a pas abusé. Mais on peut sans peine imaginer ce qu'en ferait l'administration française, et en particulier la direction du Trésor, si, d'aventure, on lui laissait la bride sur le cou.

Le critère de la « protection des intérêts nationaux » est en fait si vague que son utilisation dirigiste permettrait pratiquement de placer une « action spécifique » dans chacune des soixante-cinq entreprises quand celles-ci seront toutes privatisées, et serait un obstacle sérieux à la mise en place de financements croisés, ce qui enlèverait beaucoup de crédibilité à notre système bancaire à l'étranger.

Nous aimerions, monsieur le ministre d'Etat, connaître la doctrine d'utilisation de l'action spécifique par le Gouvernement. S'agit-il simplement, ce qui serait légitime, de l'appliquer aux industries intimement liées à la défense nationale, par l'importance des commandes qu'elles en reçoivent, et à quelques grandes banques d'affaires ou compagnies financières ? S'agit-il au contraire d'en faire une application plus « détaillée », plus interventionniste ? Nous souhaiterions être éclairés sur son véritable champ d'application.

Il est souhaitable que la France ait un dispositif homogène et équilibré à l'égard des capitaux étrangers.

Une partie de celui-ci doit être permanente et s'articuler harmonieusement avec le traité de Rome - qui prévoit lui-même, à l'article 223, des clauses de protection - ainsi qu'avec la législation existante.

Une autre partie du dispositif ne sera que temporaire, destinée à passer le cap de la privatisation, de la première introduction en Bourse et de la première structuration du capital. Son caractère transitoire ne nous échappe pas.

Encore convient-il que soit levée une ambiguïté importante, celle des filiales stratégiques. Car votre dispositif, qui vise bien à conserver sous contrôle français les maisons mères, permet de céder un peu plus facilement les filiales, surtout lorsqu'une fraction importante du capital de celles-ci est déjà sur le marché financier : cela n'est pas sans nous inquiéter.

Dans ce problème délicat des capitaux étrangers, il vous reste en réalité, au-delà de cette loi, à faire preuve de beaucoup de pragmatisme et de réalisme, à l'instar d'ailleurs des gouvernements britannique ou allemand, qui ont su trouver les parades nécessaires lors des grandes campagnes de privatisation de ces dernières années.

Il ne saurait être question, monsieur le Premier ministre, de confondre pusillanimité et libéralisme. Montrez-vous donc européen sans mauvaise conscience, comme vous l'avez proposé l'autre jour. Indiquez clairement que la France est en faveur de la libre circulation des capitaux et fait rapidement ce qui est en son pouvoir pour y parvenir, après des années socialistes de contrôle des changes. Laissez les entreprises apporter la preuve, dans le cadre du dispositif que vous proposez, qu'il est possible de mélanger des ressources financières de nationalités différentes sans que, pour autant, les intérêts français perdent les leviers de commande et constatent, impuissants, l'émigration à Francfort, Londres ou New York des vrais centres de décision.

Monsieur le Premier ministre, au terme d'une procédure aux innombrables méandres, le Gouvernement et sa majorité parlementaire auront accompli une œuvre essentielle, conforme à la lettre et à l'esprit de la plate-forme commune que nous avons tous signée.

**M. Jacques Toubon.** Très bien !

**M. François d'Aubert.** Ils auront permis la privatisation de soixante-cinq entreprises, c'est-à-dire fait passer de manière significative le rapport de forces économique du côté de l'économie privée, au détriment de l'économie publique. Nul ne s'en plaindra. Nous savons que c'est l'une des conditions de notre redressement économique.

Le chemin est parsemé de mines et d'embûches. L'héritage socialiste n'est pas meilleur pour les nationalisés que pour le reste. Il recèle sûrement de nombreuses bombes à retardement qu'un bilan réalisé juste après les élections aurait peut-être permis de désamorcer plus facilement aujourd'hui.

Notre pays a besoin d'un environnement juridique et économique stable et qui ne soit pas sans cesse remis en cause par des caprices idéologiques. Votre projet, notre projet est à l'opposé d'un projet idéologique. Il est avant tout réaliste et

pragmatique. Il implique que nous fassions confiance aux entreprises, aux décideurs économiques, et que les bureaux du ministère des finances renoncent aux tentatives ou aux tentations dirigistes.

Il reste encore beaucoup à faire. Après les coups d'éclat politiques sur la privatisation, il faut que les choses reprennent enfin leur cours normal, afin que le Gouvernement s'occupe aussi de problèmes encore plus quotidiens qui inquiètent bon nombre de nos compatriotes.

Du chômage, bien évidemment, qui reste la plaie essentielle et auquel les mesures en faveur de l'emploi des jeunes devraient apporter une atténuation significative.

Mais aussi des problèmes touchant certaines catégories sociales comme les agriculteurs, et notamment les producteurs de lait. L'affaire des quotas se révèle une redoutable bombe à retardement laissée par les socialistes. Pour plusieurs milliers de producteurs, la paye d'août prochain risque d'être amputée de pénalités que l'immense majorité d'entre eux ne peut supporter. Les solutions n'ont pas encore été trouvées, il faut le reconnaître. Elles doivent concilier le souci de justice et d'efficacité. Notre redressement économique passe, certes, par la privatisation des secteurs essentiels de l'économie française, mais il ne doit pas laisser des catégories entières au bord de la route.

Monsieur le Premier ministre, parce que votre politique va dans le bon sens, parce qu'elle contient des mesures significatives et essentielles en faveur de la liberté économique, nous soutenons avec loyauté et sans arrière-pensée l'action du Gouvernement. (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

**M. Philippe Auberger.** Cela les embête !

**M. François d'Aubert.** Nous ne nous associerons donc pas à la motion de censure déposée par le groupe socialiste. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. Jacques Toubon.** M. d'Aubert est de très loin le meilleur « barriste » !

**M. le président.** La parole est à M. François Bachelot.

**M. François Bachelot.** Monsieur le Premier ministre, cette motion de censure déposée par le groupe socialiste est, pour nous, l'occasion de faire le point sur la politique économique de votre gouvernement.

Une évidence s'impose tout d'abord : votre étrange béatitude médiatique tranche avec la gravité de la réalité des chiffres.

**M. Pierre Forgues.** Eh oui !

**M. François Bachelot.** La situation et les perspectives apparaissent comme très moyennes et très médiocres. La production industrielle, qui avait accusé une baisse en mai, a certes repris en juin, mais les investissements industriels, qui devaient croître de 6 p. 100 ne le font que de 2 p. 100.

La consommation des ménages, qui avait progressé au début de l'année, marque une pause, notamment du fait du blocage des salaires. En augmentant les prélèvements obligatoires, comme vous venez de le faire, vous ne pouvez qu'étouffer dans l'œuf la reprise de cette consommation.

Le commerce extérieur connaît une crise grave, que masque la baisse continue du prix du pétrole, du dollar et des matières premières : 1,2 milliard de francs de déficit en juin, au lieu de 2,1 milliards en mai. Certes, pour le premier semestre, le déficit a été ramené à 7 milliards. Mais cela n'a rien de triomphal quand on sait que notre facture pétrolière est passée, dans le même temps, de 86 à 24,7 milliards. Quant au déficit de la sécurité sociale, on annonce qu'il atteindra 48 milliards en 1986 et 1987. Et je pourrais citer bien d'autres exemples.

La situation économique du pays n'est pas bonne. Pour sortir de la crise, il faut d'abord bien entendu faire un bon diagnostic.

**M. Philippe Auberger.** C'est le docteur Bachelot qui va le faire ! (*Sourires.*)

**M. François Bachelot.** La crise que traverse aujourd'hui notre pays n'est pas liée à un quelconque choc pétrolier. Le chômage s'est manifesté avant la hausse du pétrole : en 1970, il y avait déjà plus d'un demi-million de chômeurs. En fait, depuis les années 1960-1965, nos prix sont devenus de moins

en moins attrayants dans un marché international de plus en plus concurrentiel. Pourquoi ? D'abord, pour une cause extérieure : la perte du privilège industriel européen, avec l'arrivée des pays du Sud-Est asiatique, en particulier, qui ont un équipement qui vaut le nôtre et des salaires et des charges sociales très inférieurs. Ensuite, pour une cause intérieure : la chute de l'investissement de nos entreprises. Les trésoreries ont été dévorées par les prélèvements obligatoires. Après avoir rogné sur l'investissement, les entreprises se sont endettées avant de disparaître. Deux séries de chiffres : en 1973 : 9 441 faillites, 545 milliards d'endettement des sociétés ; en 1983 : 22 708 faillites, 1 750 milliards d'endettement. Les charges croissantes et les impôts de plus en plus pesants tuent les emplois et les possibilités de création d'emplois. Ce constat aurait dû conduire les responsables politiques à s'attaquer aux causes du mal français, plutôt que de bricoler des plans pour l'emploi, tous plus inefficaces les uns que les autres, de soutenir les entreprises par une politique artificielle de subventions.

Le mal français, c'est le monstre étatique qui, dans le tonneau des Danaïdes de ses institutions, engloutit près de la moitié du revenu national, privant ainsi les entreprises de propres capitaux.

L'objectif devient alors très clair : désétatiser pour faire prospérer nos entreprises. Nos entreprises doivent faire des bénéfices suffisants pour investir, redevenir compétitives, exportatrices et embaucher.

Certes, la tâche n'est pas facile. En tout cas, l'opération nécessite, pour réussir, une réelle volonté d'aboutir. Or, monsieur le Premier ministre, cette volonté nous ne la sentons pas à travers votre projet de privatisation partielle et à tempérament. Prétendre s'attaquer résolument au poids excessif de l'Etat dans l'économie en privatisant une à deux entreprises et banques par an, cela n'est pas sérieux à moins que vous n'envisagiez le rétablissement de la monarchie héréditaire pour qu'il n'y ait plus de risque d'alternance politique et que vos héritiers puissent achever en l'an 2050 votre œuvre salutaire pour le pays. (*Sourires et applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*) Nous avons une autre perception de la gravité de la situation économique de la France qui appelle, à notre sens, des mesures radicales et urgentes s'appuyant sur des principes clairement définis.

Premier principe : désétatiser n'est pas dénationaliser. Il est bon, en effet, de rappeler que dénationaliser signifie priver de son caractère national, alors que désétatiser ou privatiser veut dire remettre entre les mains des particuliers français. Seul un véritable capitalisme populaire prévoyant la redistribution aux familles françaises des actions des entreprises privatisées permettra la conservation de notre patrimoine.

Deuxième principe : désengager totalement l'Etat de l'économie. L'Etat n'a pas à s'occuper d'économie car, quand il le fait, on le sait, il le fait mal. Et pour le démontrer, il suffit de rappeler quelques gaspillages célèbres relevés dans les rapports de la Cour des comptes : emprunt Giscard, La Villette, la sidérurgie, le Concorde, le « trou » des Halles. Dans une économie saine, il appartient aux payeurs de décider. Et il suffit également de rappeler l'incohérence d'une politique qui marie subventions et blocage des prix.

Les subventions aux entreprises étatisées s'élevaient en 1970 - en francs 1982 - à 168 milliards, et en 1981, avant l'étatisation de 1982, à 285 milliards de francs, alors qu'on bloquait les prix, ce qui conduisait les entreprises à un endettement faramineux de plusieurs centaines de milliards de francs - 350 en 1982.

Désétatiser, cela implique de renoncer à l'idée de planification. Il n'y a pas, en effet, une troisième voie entre capitalisme et socialisme. La planification que certains appellent libérale n'est pas compatible avec une économie de marché. Les arguments avancés par les planificateurs pour justifier ce résidu de dirigisme économique sont des leurre ou des illusions intellectuelles.

Tout d'abord, prétendre que le politique doit rééquilibrer les inégalités provoquées par le libre jeu du mécanisme de la libre entreprise, c'est admettre que les allocations de l'Etat sont plus justes et plus égalitaires que celles du secteur privé. Les méfaits de la loi Quilliot qui a privé les locataires de logements et accru le chômage dans le bâtiment, les privilèges attribués aux assurés des régimes spéciaux de la sécurité sociale démontrent à l'inverse que bien souvent les interventions de l'Etat débouchent sur des conséquences sociales exactement opposées aux objectifs qui les inspirent.

Prétendre que le Plan est « réducteur d'incertitude » parce qu'il permettrait d'éviter les gaspillages inhérents à tout système de décision décentralisé, c'est méconnaître l'histoire du Plan qui, d'ardente obligation, est devenu ardente contrainte.

Prétendre que les acteurs du marché, les entrepreneurs, ne peuvent avoir qu'une vue à court terme et que les fonctionnaires, n'étant pas prisonniers d'intérêts à court terme, sont mieux à même que les agents privés de prévoir l'avenir, c'est mésestimer le rôle dudit marché dans la sanction des utilisations erronées de l'information. Il ne suffit pas, en effet, de dire que la possession de l'information permet de prévoir l'avenir. Encore faut-il savoir utiliser l'information et réparer ses erreurs à temps. L'exemple du Concorde, de la sidérurgie, ne sont pas des arguments qui témoignent en faveur de la supériorité du Plan en la matière. L'économie de marché ne peut pas s'appuyer sur une vision unique du futur. Il faut décentraliser la prévision économique.

Prétendre enfin que l'intérêt du Plan est de proposer un projet de société autour duquel peut s'établir un consensus politique national, c'est à notre sens pécher contre l'idée libérale qui reconnaît à chacun la possibilité d'ébaucher son projet de société. Le rôle de l'Etat doit se limiter à mettre en place les règles d'arbitrage les plus aptes à permettre à chacun de poursuivre librement ses propres fins tout en collaborant le mieux possible au succès des autres.

Ces remarques de philosophie économique (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) ne doivent pas occulter les conditions de base pour une relance de l'économie de marché en France. La première, c'est la réhabilitation du profit, véritable sanction de l'opportunité et de la qualité du service rendu à la collectivité, ...

**M. Dominique Strauss-Kahn.** Dassault a son successeur !

**M. François Bachelot.** ... le profit qui possède non seulement un caractère licite mais surtout un effet stimulant qui est irremplaçable.

La deuxième condition, c'est le respect de la propriété privée, indispensable à la naissance et à l'entretien de l'esprit d'entreprise. Et la troisième condition, c'est le droit au travail pour les Français.

A côté de ces principes, il fallait mettre en place des mesures radicales et immédiates s'articulant autour de deux axes.

Premièrement, cantonner l'Etat dans ses missions essentielles : défense, sécurité, justice, diplomatie.

Deuxièmement, privatiser tout le reste. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) L'économie de marché n'est pas quelque chose qu'on peut impunément découper en rondelles. Il faut privatiser d'abord les services.

**M. Pierre Forgues.** Et le Parlement !

**M. François Bachelot.** Il est urgent de remettre en question la notion de service public que l'on présente comme un label de qualité justifiant le monopole. La qualité du service public, en France, est très discutable. Pour s'en persuader, il suffit d'analyser le fonctionnement des hôpitaux publics, de l'audiovisuel, des entreprises nationalisées. Non seulement la continuité du service n'y est pas assurée dans les conditions de qualité qui devraient s'imposer à tous (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*), mais en plus les prestations servies aux usagers ne cessent de se dégrader.

La productivité du service public est par ailleurs contestable. Entre 1981 et 1982, les effectifs de certaines entreprises nationalisées ont augmenté, alors que leur productivité a diminué : à E.D.F., les effectifs ont progressé de 6,9 p. 100 et la productivité a baissé de 6 p. 100 ; à Gaz de France, ces taux ont été de plus 3,3 p. 100 et de moins 5 p. 100 ; à la S.N.C.F., de plus 1 p. 100 et de moins 3,3 p. 100.

Il faut désétatiser les services car, alors, les usagers deviendront des clients pourvus notamment du droit de discuter les conditions des services.

A côté des services, il faut privatiser les transports, les télécommunications, les sources d'énergie, réformer la protection sociale en introduisant une responsabilisation des assurés et la concurrence. Il faut privatiser les banques et les assurances, toutes les entreprises, y compris Renault. Mais privatiser les entreprises signifie aussi les libérer, déréglementer, notamment en amont, grâce à une liberté totale du crédit. Je rappelle, en effet, qu'alors que les P.M.F. et P.M.I. assureront la majorité des emplois des vingt prochaines années, elles n'ont accès qu'à 12 p. 100 du crédit aujourd'hui.

Il faut libérer au niveau de la fiscalité pour favoriser la reconstitution des capitaux propres avec, en particulier, une réévaluation des bilans en fonction de l'indice des prix, une suppression de la taxe professionnelle remplacée par 1,5 point de T.V.A., la possibilité de déduire des provisions justifiées, etc.

Au niveau de la gestion de l'entreprise, il convient d'introduire de nouvelles relations du travail, en privilégiant la relation employeur-employé, en modifiant les règles de la représentation nationale verticale qui est chargée de définir un cadre aux négociations. Il faudra moderniser la représentation syndicale actuelle, en complétant les structures verticales par une représentation directe, horizontale au niveau de l'entreprise afin de permettre la liberté de discuter le contrat de travail volontaire. En aval de l'entreprise, la liberté c'est, bien entendu, la liberté pour tous les prix.

Au total, à notre sens, le bonheur est une affaire personnelle et l'Etat n'a pas à s'en mêler. L'organisation sociale est, en revanche, essentielle car elle doit servir de cadre propice à l'épanouissement de la dignité spécifique de chaque citoyen.

**M. André Labarrère.** C'est digne de *Bouvard et Pécuchet* !

**M. François Bachelot.** Les règles doivent servir à l'élaboration d'un système politique et social fait pour des hommes libres, pour une communauté de personnes ayant des valeurs différentes et des ambitions rivales, et non pas pour des idéologies ou pour des groupes.

Ce que vous nous proposez aujourd'hui est une bien timide tentative de désétatisation. Son caractère très partiel et anormalement réparti dans le temps nous fait penser que vous ne la souhaitez pas ou que vous ne pouvez pas, en tant que troisième Premier ministre de M. Mitterrand - vous rapporterez cela à M. Chirac, monsieur le ministre chargé de la privatisation - vous extraire du socialisme rampant.

Bien que partielles, ces mesures font partie de notre programme économique ; nous ne voterons donc pas contre. Mais le caractère équivoque de la motion de censure ne doit pas faire interpréter notre abstention comme un quelconque soutien au Gouvernement. Ces mesures tronquées ne permettront pas de relancer l'économie de marché ; vous échouerez par manque de volonté politique. Ce n'est pas notre affaire. Nous, nous avons tenu notre rôle d'opposants qui est d'informer nos concitoyens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

**M. le président.** La parole est à M. Yvon Briant.

**M. Yvon Briant.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, la discussion de la motion de censure a été l'occasion, pour la plupart des orateurs qui m'ont précédé, d'énoncer les arguments contre ou en faveur de la privatisation, arguments longuement développés déjà lors des débats sur la loi d'habilitation.

Je crois, pour ma part, que cette motion de censure devrait être, en premier lieu, l'occasion de souligner le mauvais sort qui est fait au Parlement. Quand le Gouvernement nous a soumis son projet de loi d'habilitation, il demandait déjà l'adoption d'un texte dessaisissant le Parlement de sa propre compétence. C'est ce que le président Gaudin appelait la potion amère, potion qui n'est d'ailleurs pas nouvelle et qui fut souvent prescrite puisque, après 1981, cinq lois d'habilitation ont été votées permettant la mise en œuvre de près de quarante ordonnances.

Mais c'est surtout le recours à l'article 49, alinéa 3, de la Constitution sur le projet d'habilitation et, aujourd'hui, sur le projet de loi relatif aux modalités d'application des privatisations qui peut conduire à s'interroger sur la fonction véritable de la représentation nationale. Le qualificatif d'article 16 *bis* utilisé à propos du jumelage des ordonnances de l'article 38 et de la procédure de l'article 49, alinéa 3, est - je l'avais souligné avant ce débat - à peine excessif. L'excuse de l'urgence des réformes à entreprendre, même si elle est très réelle, n'est pas absolue.

Pas plus que ne peut être excusé le refus du Président de la République de signer les ordonnances. M. Messmer puis M. d'Aubert ont bien montré que le veto présidentiel est en effet contraire à la tradition républicaine et à nos institutions et cela, monsieur Strauss-Kahn, en dépit des efforts de quelques juristes proches de l'opposition de gauche pour trouver une légitimation constitutionnelle à ce veto. L'histoire nous enseigne qu'aucun Président de la République n'a jamais disposé en France d'un tel pouvoir ni sous la

III<sup>e</sup> République, où aucun article des lois constitutionnelles de 1875 ne prévoyait un quelconque droit de veto sur les décrets-lois, ni sous la IV<sup>e</sup> où il était également inconcevable que le chef de l'Etat disposât d'un tel droit sur les décrets d'application des lois-cadres. Mais, surtout, les constituants de 1958 ne pouvaient concevoir l'article 13 de la Constitution comme ouvrant un droit au Président de la République de refuser de signer les ordonnances. Un tel refus, qui, dans le cadre de l'article 38, ne provoque qu'un simple retard dans la mise en œuvre des réformes envisagées, se serait, en revanche, traduit dans le cadre des ordonnances de l'article 92 par une véritable crise de régime et conduirait dans le cadre des ordonnances de l'article 47 à un véritable non-sens constitutionnel.

En vérité, en refusant de signer, M. François Mitterrand s'oppose formellement à l'intention malgré tout manifestée par le Parlement. Même adoptée à la hussarde, pour reprendre l'expression de notre collègue Martinez, la loi d'habilitation n'en demeure pas moins une loi, et le refus présidentiel n'est rien d'autre qu'un camouflet donné à notre pouvoir législatif.

**M. Robert-André Vivien.** Très bien !

**M. Yvon Briant.** Pour paraphraser M. Bernard Chantebout, je dirai que déjà le Parlement est en cage, mais qu'on lui inflige en outre un dompteur.

Plus sérieusement, la représentation nationale n'est aujourd'hui qu'un otage dans le jeu subtil des relations entre l'Élysée et Matignon. C'est ce dévoiement des institutions de la V<sup>e</sup> République qu'il faut, me semble-t-il, vigoureusement condamner.

Sur le fond, je suis en revanche convaincu que la privatisation se justifie, et depuis très longtemps. Le désengagement de l'Etat est un objectif essentiel du Centre national des indépendants. En effet, l'Etat n'a pas vocation à exercer tous les métiers et les tristes résultats de l'expérience des nationalisations en sont la meilleure preuve. Tous les chiffres ont déjà été cités, tous les arguments avancés.

Je rappellerai simplement qu'il y a une différence de logique fondamentale entre l'Etat et le marché concurrentiel, où la rapidité de décision, la souplesse et la légèreté des structures, la capacité d'adaptation, voire le goût du risque sont devenus les conditions d'une simple survie.

J'approuve donc, monsieur le Premier ministre, votre souci de rendre soixante-cinq entreprises aux seules règles du marché, ce qui marquera ainsi le retour de la politique économique aux réalités, même si c'est partiel.

Mais, selon moi, la privatisation ne peut avoir de sens que si elle correspond à un changement de fond dans notre économie. Il aurait fallu pour cela associer tous les citoyens au renouveau du capitalisme, ainsi que le rappelait il y a un instant notre collègue M. Bachelot.

Or les dispositions du projet sont insuffisantes pour associer efficacement tous les Français à l'action de salubrité économique entreprise.

Le pays est convaincu aujourd'hui de la nocivité du poids excessif de l'Etat, et même si la privatisation n'est pas un remède miracle, elle permettra au moins de replacer chacun des acteurs économiques face à ses véritables responsabilités tout en redonnant à une part importante de notre économie les moyens et la volonté d'une véritable compétitivité.

En dénonçant encore une fois le jeu que l'on impose actuellement au Parlement, jeu semble-t-il dangereux pour nos institutions, je me refuse naturellement à censurer le Gouvernement sur un projet conforme dans son esprit aux propres orientations du C.N.I. Il est temps de briser l'idéologie dont ont procédé les nationalisations et de revenir enfin au simple bon sens économique.

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le 16 mars dernier, les Françaises et les Français ont choisi une nouvelle majorité. Celle-ci a reçu un mandat de notre peuple : celui de mettre en œuvre le changement et de soutenir une politique marquant une réelle rupture avec l'état d'esprit et les pratiques antérieures.

Le 9 avril, je vous ai exposé les grands axes et les objectifs de l'action que nous allions conduire. J'ai demandé à votre assemblée de manifester sa confiance à mon Gouvernement afin qu'il puisse mettre en œuvre une politique de redresse-

nient national, qui permette à la France de retrouver sa place et son rang, d'assumer ses légitimes ambitions. Cette confiance, vous nous l'avez donnée : c'est le deuxième mandat que nous avons reçu.

Parce que le rétablissement de notre pays emprunte pour une large part la voie économique et sociale, vous avez voté une loi définissant les moyens de redresser, par le sérieux et la rigueur et dans la liberté, la situation - mauvaise - que nous avons trouvée ; c'est le troisième mandat que nous avons reçu de vous. C'est la loi du 2 juillet 1986.

Enfin, parce que le premier objectif du redressement économique est la création d'emplois, vous nous avez donné mission d'agir vite. C'est la raison pour laquelle la loi du 2 juillet comportait non seulement des dispositions permanentes, mais aussi des dispositions d'habilitation. La rapidité, l'efficacité : tel est le quatrième mandat qui nous a été confié.

Ces quatre mandats, nous les assumons avec une volonté et une détermination qui sont à la mesure de l'attente de la majorité des Françaises et des Français, des besoins de la France et des exigences de cette fin de XX<sup>e</sup> siècle.

En quatre mois, les décisions prises ont été considérables et les résultats obtenus sont encourageants. Nos actes ont été inspirés par une double préoccupation : la sagesse et la liberté.

Oui, nous avons fait preuve de sagesse et de sérieux, en mettant en œuvre une politique de réduction des déficits publics et de maîtrise des comptes sociaux.

Oui, nous avons mis en pratique notre idéal de liberté, en rétablissant la liberté des changes et la liberté du crédit...

**M. Philippe Bassinet.** Et celle des fraudeurs !

**M. le Premier ministre.** ... en donnant aux entreprises la possibilité de gérer plus librement leurs effectifs, en lançant un vaste programme en faveur de l'emploi des jeunes, en développant aussi loin que possible les libertés économiques, notamment dans le domaine des prix.

Beaucoup a déjà été fait et nous en sommes fiers, même si beaucoup reste à faire.

Nous avons une priorité : la création d'emplois réels et utiles, c'est-à-dire dans les entreprises.

Cette priorité suppose qu'ensemble nous bâtissons une véritable économie de marché. Elle seule est capable, comme le montre l'exemple des nations industrialisées modernes, de relever les défis actuels. Cette économie de marché passe, au premier chef, par la privatisation de nombre d'entreprises publiques, que seuls des accidents de l'histoire, des situations périmees ou une idéologie dépassée ont fait entrer dans le patrimoine de l'Etat.

Pourquoi privatiser ?

En la matière, il ne saurait y avoir de dogme, ni de postulat idéologique. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Philippe Bassinet.** Vous dénationalisez par idéologie !

**M. le Premier ministre.** Seule compte l'observation des faits. Or que nous enseignent les faits ?

En premier lieu, que nous avons en France le secteur public le plus important du monde libre, sans aucune proportion avec celui qui existe chez nos voisins.

**Un député du groupe socialiste.** Et alors ?

**M. le Premier ministre.** En deuxième lieu, que c'est un secteur hétérogène, essentiellement composé d'entreprises récemment nationalisées.

**Un député du groupe socialiste.** Et alors ?

**M. le Premier ministre.** En troisième lieu, que le bilan du secteur public est largement négatif. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**MM. Philippe Bassinet et Dominique Strauss-Kahn.** C'est faux !

**M. Pierre Forgues.** Ce n'est pas vrai !

**M. le Premier ministre.** Qu'il s'agisse d'emplois, entre 1982 et 1985, les effectifs des sociétés nationalisées ont enregistré une baisse de 9 p. 100, ...

**M. Pierre Forgues.** Et les autres ?

**M. le Premier ministre.** ... preuve qu'il ne suffit pas de transformer l'Etat en entrepreneur pour créer des emplois. Qu'il s'agisse de l'investissement, inférieur d'un quart, entre 1981 et 1985, à ce qu'il a été dans le secteur privé comparable (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) ...

**M. André Billardon.** Ce n'est pas vrai !

**M. Philippe Bassinet.** Quel est votre échantillon de référence ?

**M. le Premier ministre.** ... qu'il s'agisse de la gestion, avec une perte de plus de 70 milliards en quatre ans pour les entreprises publiques du secteur concurrentiel...

**M. Guy-Michel Chauveau.** Incroyable !

**M. le Premier ministre.** ... et un endettement qui a presque doublé dans le même temps (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) le secteur public n'a à l'évidence pas répondu aux espérances que d'aucuns plaçaient peut-être de bonne foi en lui. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Michel Sapin.** C'est du Cabana !

**M. le Premier ministre.** Le premier motif qui justifie la privatisation est donc d'ordre économique. Il s'agit d'être le plus efficace possible dans un monde de plus en plus concurrentiel...

**M. Dominique Strauss-Kahn.** Comment se fait-il que la valeur des sociétés nationalisées ait quadruplé ?

**M. le Premier ministre.** ... qui exige une rapidité dans la décision, une promptitude dans l'action, une souplesse dans les mécanismes, une capacité d'adaptation que ne possède évidemment pas et naturellement pas l'étatisme.

**M. Philippe Bassinet.** Alors, personne ne va vouloir les acheter !

**M. le Premier ministre.** A ce handicap s'ajoutent les tentations interventionnistes, traînant avec elles la confusion des intérêts politiques de l'Etat avec les intérêts économiques du pays.

**M. André Billardon.** Fourtou !

**M. le Premier ministre.** Pour toutes ces raisons, l'Etat ne saurait être le gestionnaire dont notre époque a besoin. L'économie moderne est à l'évidence une économie d'initiative, qui ne doit être ni entravée ni contrôlée par une administration tatillonne, nécessairement gérée par le bureaucratisme.

Le futur marché unique européen sera un marché d'entreprises concurrentielles. Les entreprises françaises ne pourront s'y tailler leur juste place qu'une fois débarrassées du joug et des contraintes administratives.

**M. Roger Mas.** Comme en 1980 !

**M. le Premier ministre.** La deuxième raison de privatiser tient à notre conception de l'Etat.

**M. Philippe Bassinet.** A votre idéologie !

**M. le Premier ministre.** J'ai souvent dit ma conviction que l'Etat ne doit pas outrepasser les fonctions qui sont les siennes, sous peine de mal les assurer. L'Etat est le garant de la souveraineté nationale et l'arbitre des règles du jeu social. Il n'a pas vocation à devenir, abusivement, le premier investisseur, le premier producteur et le premier employeur de France.

**M. Robert-André Vivien.** Très bien !

**M. le Premier ministre.** S'il le fait, il ne peut que mettre en péril la liberté des citoyens, en même temps qu'il leur fait supporter les risques et les revers de l'activité économique. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Rien ne justifie donc, ni du point de vue de l'efficacité ni du point de vue des principes, l'existence de cet énorme secteur nationalisé qui pèse lourdement sur la société française.

Tout cela, vous l'avez admis et approuvé, puisque vous avez voté la loi du 2 juillet 1986, et je tiens ici à en remercier la majorité. Cette loi a déjà arrêté, sans ambiguïté, des choix essentiels.

D'abord, bien sûr, la décision de privatiser, avec pour règle que toute entreprise concurrentielle qui ne constitue ni un service public, ni un monopole, a vocation à être rendue au secteur privé.

Ensuite, la liste des entreprises intéressées et les délais dans lesquels il faudra privatiser : vous avez décidé que les transferts au secteur privé devraient être effectués d'ici au 1<sup>er</sup> mars 1991.

**M. Pierre Forgues.** Vous ne serez plus là !

**M. le Premier ministre.** Enfin, introduisant clarté et logique, vous avez approuvé ce qu'il est convenu d'appeler les règles de « respiration » du secteur public, répartissant, en matière de transfert d'entreprises, les compétences entre la loi et le règlement.

Il est donc clair que toutes les décisions de fond sont déjà votées. Ne restent à adopter que les mesures d'application. Chacun sait que les questions les plus sensibles, qu'il s'agisse de l'évaluation des entreprises cédées, comme de la protection des intérêts nationaux, ont été entourées de toutes - je dis bien de toutes - les précautions utiles et possibles.

**M. Pierre Forgues.** Lesquelles ?

**M. le Premier ministre.** Le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, le ministre délégué auprès du ministre d'Etat chargé de la privatisation et le rapporteur général de la commission des finances vous l'ont excellemment rappelé jeudi dernier.

**M. Philippe Bassinet.** C'est beaucoup dire !

**M. le Premier ministre.** Par ailleurs, est-il encore besoin de dire combien toutes les garanties juridiques ont été prises dans la définition de ces modalités d'application ? J'ai demandé que toutes les recommandations formulées par le Conseil constitutionnel, quand il a déclaré conforme à notre Constitution la loi d'habilitation économique et sociale, soient prises en compte.

**M. Philippe Bassinet.** C'est la moindre des choses !

**M. le Premier ministre.** De même, ainsi que vous le savez, toutes les observations faites par le Conseil d'Etat, dans l'avis qu'il a rendu lors de l'examen du projet d'ordonnance élaboré par le Gouvernement, puis du projet de loi qui vous est soumis, ont été suivies sans exception.

**M. Pierre Messmer.** Hélas !

**M. le Premier ministre.** Le texte offre - c'est le moins que l'on puisse en dire - toutes les garanties souhaitables.

**M. Dominique Strauss-Kahn.** L'économie se moque du Conseil constitutionnel et du Conseil d'Etat.

**M. le Premier ministre.** Tout se réduit donc aujourd'hui à une question de procédure : le Parlement avait habilité le Gouvernement à prendre l'ordonnance relative aux privatisations. Cette ordonnance est prête. Par votre vote, il faut maintenant lui donner force de loi. C'est une procédure quelque peu insolite, puisque vous aviez déjà décidé, sans aucune ambiguïté, il vous appartient donc de confirmer votre propre décision.

L'urgence est grande. Il s'agit de la France, du dynamisme de son économie, de sa capacité à créer des emplois et à répondre aux légitimes exigences de sa jeunesse.

C'est cela que l'on tente aujourd'hui de ralentir. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

Demain, comme le prévoit le projet de budget pour 1987, le déficit public sera réduit. Nous commencerons de diminuer les prélèvements obligatoires d'Etat.

(*M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, prend place au banc du Gouvernement.*)

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Voici le charcutier !

**M. Dominique Strauss-Kahn.** L'exécuteur des basses œuvres !

**M. Robert-André Vivien.** Un peu de pudeur !

**M. le Premier ministre.** Nous développerons les libertés économiques. Les autres nations industrialisées, les grandes, celles qui sont comparables à la nôtre...

**M. Philippe Bassinet.** La Grande-Bretagne de Mme Thatcher !

**M. le Premier ministre.** ...libres de toutes entraves, renouent avec la croissance depuis quelques années. Nous, nous avons encore les fers aux pieds.

Le Gouvernement s'emploie à les faire tomber, un par un, et rien - il faut que vous le sachiez - ne pourra le distraire de sa tâche.

Notre action est définie. Notre dispositif est prêt. La privatisation en constitue une pièce maîtresse. Le Gouvernement, grâce à sa majorité, comptait utiliser l'habilitation que le Parlement lui avait donnée en toute souveraineté. Il en a été empêché au stade ultime de la procédure, et je le regrette, car la nécessité de renouer avec le progrès et de créer les conditions du redressement économique, seul capable de favoriser l'emploi, ne souffre, et ne devrait souffrir dans l'esprit de personne, aucun retard.

Conscients de cette nécessité, vous devez empêcher, mesdames et messieurs les députés, que notre action, déjà largement amorcée, ne soit freinée, obstruée, voire bloquée. Car ce serait méconnaître la volonté des Français, ce serait ignorer le mandat qu'ils nous ont collectivement donné. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

J'ai donc besoin de la confiance sans réserve de la majorité, et je ne doute pas de l'obtenir. Parce que je sais pouvoir compter sur elle, sans défaillance ni faiblesse, je vous demande de refuser de voter la motion de censure qui vous est présentée. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** La discussion générale est close.

La conférence des présidents devant se réunir à dix-neuf heures dix, je pense que l'Assemblée ne voudra pas fractionner les explications de vote.

Les explications de vote et le vote sont donc renvoyés à la prochaine séance.

2

## ORDRE DES TRAVAUX

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour :

Explications de vote et vote sur la motion de censure déposée, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution par : MM. Joxe, Leroux, Lacombe, Beaufile, Lejeune, Dhaille, Laurain, Douyère, Belorgey, Anciant, Mme Lalumière, MM. Alain Barrau, Chapuis, Durupt, Jospin, Porthault, Clerf, Mme Roudy, MM. Laurissergues, Oehler, Mme Frachon, MM. Colonna, André Ledran, Mme Stievenard, MM. Auroux, Pezet, Labarrère, Dumas, Mmes Cresson, Neiertz, Trautmann, MM. Sueur, Bourguignon, Chupin, Schreiner, Emmanuelli, Queyranne, Bonnemaison, Lang, Stirn, Franceschi, Chauveau, Billardon, Michel Berson, Chanfrault, Worms, Mahéas, Mmes Osselin, Lecuir, MM. Bassinet, Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine), Carraz, Derosier, Mexandeau, Alain Richard, Proveux, Bêche, Laignel, Mme Sicard, MM. Malandain, Alain Vivien, Bartolone, Sapin, Schwartzberg, Calmat, Wacheux, Adevah-Pœuf, Strauss-Kahn, Le Garrec, Giovannelli, Guyard, Fizbin, Michel Hervé, Prat, Le Bail, André Borel, Puaud, Nallet, Bonrepaux, Fourré, Dossein, Grimont, Fabius.

(Le Gouvernement ayant engagé sa responsabilité pour l'adoption, en première lecture, du projet de loi [n° 297] relatif aux modalités d'application des privatisations décidées par la loi n° 86-793 du 2 juillet 1986 autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social.)

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-huit heures trente-cinq.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN

